

# **CONTRAT LOCAL DE SANTE**

## **DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

### **2025-2030**



Entre d'une part,

**L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche- Comté**

Le Diapason

2 Place des Savoirs

21035 DIJON cedex

Représentée par sa Directrice Générale, **Mme Mathilde MARNIER**

Et d'autre part,

**Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne**

Bâtiment MIFE- 4 Promenade des Cordeliers – 71500 LOUHANS

Représentée par son président, **M. Anthony VADOT**

- L'Etat

**La Préfecture de Saône-et-Loire**

196 rue de Strasbourg – 71000 MACON

Représentée par le Préfet de Saône et Loire, **M. Dominique DUFOUR**

- La Région

**Le Conseil Régional de Bourgogne- Franche- Comté**

17 boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON

Représentée par sa Présidente, **Mme Marie-Guite DUFAY**

- Le Département

**Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire**

Rue de Lingendes – 71000 MACON

Représenté par son Président, **M. André ACCARY**

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**La CPAM de Saône-et-Loire**

113 rue de Paris – 71022 MACON

Représentée par sa directrice, **Mme Patricia COURTIAL**

- La Mutualité Sociale Agricole Bourgogne

**La MSA Bourgogne**

14 rue Félix Trutat – 21046 DIJON

Représentée par sa Directrice générale, **Mme Armelle RUTKOWSKI**

-La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Bresse bourguignonne

**La CPTS Santé Bresse Bourguignonne**

Montée Saint Claude – 71500 LOUHANS

Représentée par son co-président, **M. Valentin LAURENT**

- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Tournugeois

**La CPTS du Tournugeois**

113 rue de Paris – 71022 MACON

Représentée par son Président, **M. Maxime BOURRALA**

## Sommaire

---

### Introduction

Les contrats locaux de santé

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Le diagnostic territorial : synthèse

### Le Contrat Local de Santé

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Article 3 : Les modalités de gouvernance

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Article 6 : La durée et révision du contrat

Article 7 : Le suivi et l'évaluation

Article 8 : Communication et propriété intellectuelle

Article 9 : Résiliation et recours

### Annexes

Annexe 1 : Le diagnostic territorial

Annexe 2 : Les fiches actions

## Introduction

---

### **Les Contrats Locaux de Santé**

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*"

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

Sur le territoire de la Bresse bourguignonne, un premier CLS a été signé en 2019 pour 5 ans et a été prolongé par voie d'avenant jusqu'à fin 2025. Ce premier CLS reposait sur 3 axes : Accès aux soins, Psychiatrie et Santé Mentale et Prévention, Promotion de la Santé. Le CLS 2019-2024 est également disponible sur le site du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ainsi que la charte constitutive du Conseil Local en Santé Mentale. Le territoire souhaite continuer à s'engager dans cette dynamique par la réécriture d'un second CLS

La signature de ce second CLS sera suivie en 2026, d'un évènement en présence de la presse locale et le CLS sera à nouveau mis en ligne sur le site du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

### **L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat**

- **La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2 révisé**

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement, ...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Dans le PRS2 qui couvrait la période 2018 - juin 2023, le Conseil territorial de santé (CTS) de Saône et Loire avait identifié 10 priorités de santé à travailler sur son territoire au regard des priorités du PRS. A l'occasion

de la révision du PRS 2018-2028 arrêté le 31/10/2023, il a été décidé d'associer les CTS aux suites à donner localement aux consultations régionales et départementales sur le Conseil National de la Refondation (CNR) en santé, qui se sont tenues fin 2022, pour déterminer les nouvelles priorités des CTS. Ainsi, pour chaque CTS, 5 priorités issues de ces consultations ont été identifiées au regard des caractéristiques démographiques du département, de l'état de santé de sa population et de l'offre de soins proposés.

En Saône- et-Loire, ces 5 priorités sont les suivantes :

- Renforcer et donner de la visibilité aux CPTS, en faire l'acteur principal de l'exercice coordonné entre médecin traitant et équipe traitante pluridisciplinaire,
- Disposer d'une permanence des soins sur un territoire, avec une coordination par la CPTS,
- Proposer aux professionnels de santé une offre de tutorat et une mise en réseau tout au long de leur carrière,
- Faire de l'école et l'Education Nationale un acteur majeur de la prévention,
- Renforcer le lien entre ville et hôpital mais aussi entre les structures publiques-privées.

Ces 5 priorités et les moyens identifiés pour leur mise en œuvre constituent la feuille de route du CTS sur les 5 années à venir. Elles ont été intégrées dans le PRS révisé en novembre 2023 (livret 8).

- **La politique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en matière de santé**

Depuis de nombreuses années, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne mène une mission générale d'animation du territoire au travers notamment de différentes compétences : tourisme, aménagement de l'espace, développement local et instruction du droit des sols.

Face à des problèmes de vieillissement de la population et de désertification médicale de son territoire, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a décidé de s'engager dans la compétence santé par la délibération n° 2016-033 du 11 Juillet 2016 prise à 23 voix pour, 11 abstentions et 2 voix contre ce qui a donné lieu en 2019 à la signature du premier CLS. Un avenant à ce premier CLS a été signé en décembre 2024, lui ajoutant une fiche action et permettant ainsi de le prolonger jusqu'à fin 2025.

Des défis de taille se sont imposés à ce premier CLS avec l'arrivée de la pandémie de COVID qui a perturbé toutes les activités mais qui a aussi mis en évidence l'importance de la coordination des professionnels de santé sur le terrain. De ce fait, afin de travailler l'accès aux soins de manière coordonnée, le Contrat Local de Santé a impulsé la création de la CPTS 2B sur son territoire.

Pour la suite, les élus du Syndicat Mixte ont à cœur d'anticiper des problématiques grandissantes au niveau national mais encore plus sur leur territoire mais aussi de réfléchir la santé comme un pilier de leurs différentes politiques (exemple : réécriture du SCoT sous l'axe santé en cours). Ce deuxième CLS aura donc pour ambition de se rapprocher autant que possible du concept « Une seule Santé » (« One Health »).

- **La politique de la Préfecture de Saône-et-Loire en matière de Santé**

La préfecture et les services de l'Etat dans le département interviennent dans de nombreux domaines de compétences (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse, hébergement et accès au logement, environnement...) ou en direction de publics

particuliers (femmes, habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, personnes migrantes...) en lien avec les politiques de santé.

Dans ce cadre, la préfecture et ses services contribuent plus particulièrement à la réalisation d'objectifs majeurs du Contrat local de santé notamment :

- Renforcer l'accès et le maillage territorial des soins de proximité en soutenant les collectivités dans l'investissement immobilier des Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) à travers la Dotation d'équipements des territoires ruraux, la dotation de soutien à l'investissement local ou encore le fonds national d'aménagement et du développement territorial. Le déploiement des MSP correspond à une attente des professionnels de santé libéraux notamment les plus jeunes, qui y trouvent un environnement adapté à une pratique modernisée de leur exercice professionnel. Ainsi, ces MSP ancrent de manière pérenne une offre de soins de proximité afin de répondre aux besoins des populations notamment en zones rurales.

- Par son engagement dans les contrats de Ville, l'Etat encourage le développement de la prévention et de la promotion de la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Dans le cadre de sa responsabilité de chef de projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) dans la déclinaison du Plan national de mobilisation contre les addictions, l'Etat encourage le développement d'actions de prévention et de sensibilisation des conduites addictives auprès des jeunes et de soutien des parents dans leur rôle éducatif. En effet, à travers les crédits MILDECA, l'Etat finance des programmes de renforcement des compétences psychosociales validés, au bénéfice des parents et des enfants, enjeu prioritaire.

- **La politique de la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de santé**

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de la promotion de la santé sur les territoires, de l'installation des professionnels de santé, et de la promotion des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement PRSE 4 aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Sur ses champs de compétences, elle poursuit avec l'ARS une collaboration étroite au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté.

La Région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la seconde feuille de route santé de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2024-2028.

Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et

accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires. En déclinaison du PRSE 4, la feuille de route santé de la collectivité soutient la mise en place d'environnements favorables à la santé en encourageant l'approche une seule santé.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

- **La politique du Conseil Départemental de Saône-et-Loire en matière de santé**

Le Département de Saône-et-Loire a mis en place des actions ambitieuses et innovantes pour renforcer l'offre de soins et améliorer la santé publique de ses habitants. Depuis près de dix années, le Département œuvre activement à travers diverses initiatives concrètes visant à répondre aux besoins croissants de la population.

Face à la diminution du nombre de médecins généralistes et aux départs à la retraite non remplacés, une des premières mesures prises en 2017 a été la création du premier centre départemental de santé en France. Ce centre a ouvert la voie à l'implantation de centres territoriaux et d'antennes de proximité, permettant ainsi à près de 40 000 habitants de retrouver un médecin traitant, contribuant à combler le manque de médecins généralistes.

En parallèle, le Département a soutenu la création et le financement de maisons de santé pluridisciplinaires et de cabinets de groupe, facilitant l'accès aux soins pour un plus grand nombre de citoyens.

Le Département a également mis en place des actions visant à soutenir la formation et l'attractivité des professionnels de santé. En juin 2024, il a lancé le dispositif Hippocrate71 pour soutenir financièrement les étudiants en médecine et encourager l'installation des professionnels de santé libéraux sur son territoire. Cette initiative répond à la pression démographique constante et vise à garantir un maintien des professionnels de santé sur le long terme. De plus, le projet de création d'une antenne Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) à Chalon-sur-Saône, à la rentrée universitaire 2026-2027, permettra aux jeunes d'y réaliser leur première année d'études en santé, consolidant ainsi la formation de nouveaux professionnels de santé au cœur du département.

Parallèlement, le Département s'investit activement dans la recherche médicale en finançant des projets de recherche clinique, renforçant ainsi l'attractivité du département, non seulement pour les professionnels de santé, mais également pour les chercheurs.

Au-delà des infrastructures de santé, le Département s'investit également dans des actions de prévention et de promotion de la santé. Il intervient à travers la Prévention maternelle et infantile (PMI), soutenant ainsi les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans. Des dispositifs sont également en place pour venir en aide aux adolescents en difficulté, comme la Maison des adolescents et les équipes spécialisées.

En matière d'action sociale et médico-sociale, le Département assure la coordination des acteurs du territoire pour garantir une réponse cohérente et adaptée aux besoins de la population. Le Département a récemment adopté son premier schéma unique des solidarités, intitulé « Solidarités 71 », qui couvre la période 2023-2027. Ce document regroupe les grandes orientations en matière d'action sociale, de soutien aux personnes âgées, en situation de handicap, de soutien aux familles et d'insertion professionnelle, visant à répondre aux enjeux actuels et futurs.

Enfin, la mise en œuvre des Contrats Locaux de Santé et des stratégies territoriales de prévention vient renforcer cette approche en garantissant l'efficacité et la cohérence des actions menées à l'échelle locale.

- **La politique de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire en matière de santé**

La CPAM de Saône-et-Loire intervient localement aux côtés des partenaires pour faciliter l'installation et accompagner l'exercice des professionnels de santé. Elle est investie dans la simplification des démarches administratives des médecins. Elle accompagne le déploiement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sur le territoire. Elle apporte son soutien dans la création des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins et faciliter l'exercice coordonné entre des professionnels de santé, au service de la santé de la population. Elle leur apporte un accompagnement spécifique du service médical et des chargés de mission de l'Assurance Maladie, ainsi qu'un financement pour les aider à structurer et déployer leurs actions. Elle promeut les embauches d'assistants médicaux en mobilisant des financements dédiés. Ce dispositif permet au médecin de retrouver du temps médical et d'augmenter sa patientèle (en moyenne 20% de patientèle supplémentaire).

La Caisse d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire est particulièrement investie pour améliorer l'accès aux actes de prévention pour la population avec 3 axes prioritaires :

- les dépistages (cancer du sein, colo rectal, utérus),
- les vaccinations (HPV et grippe),
- l'hygiène bucco-dentaire (génération sans carie).

L'Assurance maladie se mobilise notamment pour la santé des enfants, tout en contribuant à la mise en œuvre de bilans de prévention pour les adultes sur le territoire.

La Caisse d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire investit également le champ de la santé environnementale et de la transition écologique dans le système de santé.

Dans le cadre de la Charte Romain Jacob, elle travaille à l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention des personnes vivant avec un handicap.

L'Assurance Maladie offre aux assurés, depuis leur compte ameli, l'accès à plus de 40 démarches en ligne, 7 jours sur 7, de façon simple, sécurisée et rapide, y compris prendre un rendez-vous avec un conseiller. Dans la même logique, avec Mon espace santé, elle propose un service qui facilite le suivi médical en permettant le partage d'informations médicales de façon sécurisée et confidentielles.

La Caisse d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire veille à l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles, en particulier les assurés atteints de pathologies chroniques. Grâce à un plan d'actions coordonné et l'investissement de nombreux partenaires et parties prenantes, elle mène des actions pour diminuer le nombre d'assurés en Affection de Longue Durée sans médecin traitant. Elle déploie également vers les publics les plus fragiles une démarche de « Aller vers » permettant ainsi aux assurés de faire valoir leurs droits à la Complémentaire Santé Solidaire notamment ou à des prestations d'Action Sanitaire et Sociale, en fonction de leur situation financière.

- **La politique de la MSA en matière de santé**

Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale et innovante, propre à ses ressortissants et partenariale à l'ensemble de la population.

La MSA s'appuie également sur ses structures d'offre de services pour accompagner la mise en œuvre des politiques de santé et de prévention, avec MSA Services et l'ASEPT.

Le contrat local de santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupée dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

Au regard de ses orientations nationales dans le cadre de sa stratégie santé, la MSA a arrêté les enjeux qu'elle porte afin d'améliorer la santé de la population agricole et des territoires ruraux autour de 4 enjeux :

- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention tout au long de la vie et dans tous les environnements
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux
- Garantir la qualité et la pertinence dans les prises en charges, à chaque étape du parcours de santé
- Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap, et soutenir les aidants.

Ces orientations sont déclinées dans une approche globale basée sur le développement des actions de façon synergique selon l'approche One Health ou « Une seule santé ». Cette approche vise à intégrer de manière globale la santé humaine, animale et des écosystèmes en reconnaissant leurs interdépendances. Les singularités du régime agricole amènent ainsi la MSA, qui est au carrefour de ces trois secteurs, à s'investir dans le champ de la santé environnementale.

- **La politique de la CPTS 2B**

La CPTS de la Bresse Bourguignonne s'engage avec conviction dans le nouveau Contrat Local de Santé (CLS), perçu comme un levier fort de transformation territoriale en matière de santé et de qualité de vie.

Ce qui fait la richesse du CLS, c'est justement qu'il ne repose pas sur les professionnels de santé, mais sur l'ensemble des forces vives du territoire : élus, acteurs associatifs, travailleurs sociaux, éducateurs, citoyens engagés. En tant que structure issue du champ sanitaire, la CPTS trouve dans cette diversité une complémentarité précieuse. Nos regards se croisent, nos expertises s'additionnent, et ensemble, nous construisons des réponses plus cohérentes, plus ancrées, plus humaines.

La collaboration avec les collectivités est particulièrement stratégique sur des enjeux comme l'attractivité du territoire : faire venir et garder des professionnels de santé ne peut reposer uniquement sur les logiques d'exercice. Le cadre de vie, l'animation territoriale, les services de proximité, la capacité à "faire équipe" à

l'échelle locale sont tout aussi déterminants. Le CLS permet précisément de construire cet écosystème favorable, en décloisonnant les approches.

De même, sur des actions comme l'organisation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), la complémentarité entre la vision stratégique des collectivités et le quotidien de terrain des professionnels s'exprime pleinement. À une approche parfois institutionnelle ou théorique, nous apportons le vécu concret des patients, les constats des soignants, les dynamiques d'équipes locales. Ce double regard, c'est ce qui donne du sens et de l'impact aux actions communes.

Enfin, la CPTS joue un rôle d'interface :

- Un relai vers le terrain, pour faire vivre les orientations du CLS de manière opérationnelle, en lien avec les professionnels et les habitants ;
- Un relai vers les institutions, en faisant remonter les besoins, les idées, les expérimentations issues du quotidien.

En devenant signataire du CLS, la CPTS affirme son attachement à une vision décloisonnée de la santé, où les solutions se construisent collectivement, au croisement des politiques publiques et des réalités locales.

- **La politique de la CPTS du Tournugeois**

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Tournugeois est un collectif regroupant des professionnels de santé, du médico-social et du social, œuvrant ensemble pour répondre aux besoins de santé de la population du territoire.

La CPTS du Tournugeois couvre un territoire de 46 communes dont 9 communes du territoire de la Bresse Bourguignonne (Brienne, Cuisery, L'Abergement de Cuisery, Romenay, Simandre, La Genête, Ratelle, Ormes, Loisy).

La mise en place de la CPTS a reposé sur un diagnostic territorial partagé, réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce diagnostic a permis d'identifier les besoins prioritaires de santé de la population. Sur cette base, les professionnels ont construit le projet de santé qui définit les grandes orientations. Afin de traduire ce projet de santé, la CPTS décline ses engagements sous forme de fiche actions.

L'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) a été signé le 12 décembre 2023 entre la CPTS, l'Assurance Maladie et l'Agence régionale de santé.

Parmi ses priorités, la CPTS développe des actions pour l'accès aux soins, l'organisation des parcours pluriprofessionnels autour du patient (sport santé, repérage des fragilités chez les personnes âgées), le développement d'actions de prévention (vaccination, multidépistages, santé mentale des jeunes), réponse aux situations sanitaires exceptionnelles, accompagnement des professionnels de santé sur le territoire (développement de l'attractivité du territoire auprès des étudiants en santé, prendre soin des professionnels de santé, du médico-social et du social).

En intégrant ce contrat local de santé, la CPTS du Tournugeois réaffirme son engagement en faveur de la réduction des inégalités sociales de santé, en tenant compte des spécificités locales et en partageant des actions concertées et des objectifs communs avec le CLS de la Bresse Bourguignonne.

## Le diagnostic territorial : synthèse

### Quelques traits saillants issus du diagnostic quantitatif

- **TERRITOIRE CONCERNE** : Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne, 4 Communauté de communes : CC Bresse Nord Intercom, CC Bresse Revermont 71, CC Bresse Louhannaise Intercom et CC Terres de Bresse, 88 communes, 67 148 habitants en 2020 (INSEE 2020)

#### ATOUTS

##### INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Territoire en légère **croissance** démographique  
Augmentation du nombre de ménages, moins de ménages d'une personne et de familles monoparentales

Taux de chômage en 2022 **inférieurs** à la moyenne de dépendances aux aides sociales (RSA et CAF)  
Part des bénéficiaires CSS plus **faible** qu'en France

##### ÉTAT DE SANTÉ DU TERRITOIRE

Diminution des **taux standardisés de mortalité générale** et chez les moins de 65 ans dans le temps entre 2009/2013 et 2013/2017

Diminution de la **mortalité évitable par prévention** (avant 75 ans) et par le système de soins, dans le temps entre 2009/2013 et 2013/2017

##### CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Un cadre de vie avec des **atouts environnementaux** : bonne qualité de l'eau potable et des eaux de baignade, qualité de l'air extérieur **mitigée** en 2022, faible exposition au radon  
Pas de risque technologique ni risque industriel identifié

Au niv département : Plan environnement 2020-2030, Programme habiter mieux.

Des dispositifs en place sur la BS : Contrat de relance et de transition écologique, petites villes de demain, SCOT, projet de Parc Naturel, PLSJ.

#### POINTS DE VIGILANCE ou FRAGILITES

##### INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Population plus **âgée** en comparaison : indice de vieillissement plus élevé, part des moins de 30 ans plus faible et proportion des plus de 60 ans supérieure

Présence d'indices de **précarité** : médianes de revenu inférieures  
Niveau de **scolarisation** un peu plus faible : part supérieure des 15 ans et plus sans diplôme, part de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur inférieure

##### ÉTAT DE SANTÉ DU TERRITOIRE

Espérance de vie à la **naissance** légèrement plus **faible** (homme et femme)

**Disparité sur les taux de mortalité (2013-2017)** :  
- CC Bresse Louhannaise Intercom : Surmortalité générale, Surmortalité chez moins de 65 ans pour, et due à l'alcool et due au tabac  
- CC Terres de Bresse : surmortalité générale, surmortalité par maladies de l'appareil circulatoire, due à l'alcool et due au tabac  
- CC Bresse Revermont 71 : Surmortalité évitable chez les moins de 75 ans

##### CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) plus important  
Territoire exposé à : **ambrosie, moustique tigre** et **tiques pathogènes**

De **nombreux ménages** en situation de **précarité énergétique** due au logement, à la **mobilité**  
**Faible** utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail

Extrait du diagnostic territorial réalisé par Icone Médiation Santé en 2023-2024

### ➤ Des besoins de santé prioritaires identifiés

#### 1. Accès aux soins

Le territoire présente de nombreuses faiblesses en termes d'offre de soins.

Entre 6,3 et 8% de personnes sont sans médecin traitant (contre 9,9% en France) soit 4731 personnes en 2019 ; les données 2023 montrent une progression de ce chiffre, avec 12,9% des consommateurs de plus de 17 ans sans médecin traitant.

Les densités de certains professionnels de santé libéraux de 1er recours sont faibles sur la Bresse bourguignonne au regard des territoires de référence (au 31.12.2022) : médecins généralistes, dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, sage-femmes. De plus, le nombre de professionnels de santé notamment des médecins généralistes décroît depuis plusieurs années (27 en novembre 2023, 33 en 2022, 45 en 2019) et l'avancée en âge préoccupante d'une moitié des médecins généralistes en activité impliquera d'autres départ dans les années à venir.

Il n'y a par ailleurs plus de PDSA organisée sur le secteur de Cuiseaux.

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) sur le territoire est inférieure à la France (supérieure à la région) tandis que le temps moyen d'accès aux services d'urgence est allongé allant de 31 à 41 min (Fr : 13,6 min).

Il est également noté des difficultés d'accès aux médecins spécialistes (les densités de spécialistes en 2021 étaient inférieures aux moyennes régionales et nationales)

## 2. Santé Mentale

D'après le diagnostic, on relève que les indicateurs de santé mentale étaient défavorables (en 2019) :

- Plus de consommateurs d'antidépresseurs et pris en charge pour dépression par rapport à la France sur les 4 Communautés de Communes
- Sur-mortalité par suicide sur 2 CC (CC Bresse Nord Intercom et Bresse Louhannaise Intercom')

L'absence de Groupe d'entraide Mutuelle (GEM) sur le territoire est souvent mis en avant. Malgré l'existence de structure de proximité et d'un CLSM, le diagnostic qualitatif fait état d'un manque de professionnels et de structures, d'un manque de connaissance des structures de prise en charge en psychiatrie (PS et habitants), de délais de prise en charge au CMP allongés surtout en pédopsychiatrie, d'un mal être des adolescents, de troubles du comportement des enfants, de difficultés de repérage des adolescents isolés etc.

## 3. Prévention et Promotion de la Santé

Le diagnostic réalisé par Icône Médiation Santé fait état d'une surmortalité chez les moins de 65 ans et d'une surmortalité évitable chez les moins de 75 ans sur certaines communautés de communes. Les cancers représentent 25,9% des causes de décès sur le territoire tandis que 21% des décès sont dus à l'alcool et 24,3% sont dus au tabac.

Les décès évitables par la prévention représentent 11,9% des décès annuels et 70% des décès évitables ce qui montre l'importance de continuer le travail de prévention dans le CLS.

De gros besoins ont été identifiés sur les addictions. En effet, plus de consommateurs sont pris en charge pour troubles addictifs sur le territoire en 2019 : les taux sont supérieurs (de 8 à 9,5‰) à ceux des territoires de référence (France : 6,8). Par ailleurs, on peut noter une surmortalité due à l'alcool et due au tabac sur les communautés de communes Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse. Sur l'ensemble du territoire, les taux de consommateurs pris en charge pour troubles addictifs étaient supérieurs à la moyenne nationale en 2019. La problématique des addictions présente sur le territoire est citée par de nombreux acteurs notamment l'alcool chez les adolescents et les jeunes adultes.

## 4. Santé Environnement

Le parc privé de logement potentiellement indigne est plus important sur certains territoires de la Bresse bourguignonne. En effet, les taux observés sur les communautés de communes du Nord du territoire sont supérieurs aux moyennes nationales (données anciennes, 2013). Par ailleurs, sur le territoire, plus de ménages étaient en situation de précarité énergétique due au logement en 2018.

Les indicateurs montrent que de nombreux ménages se trouvent en situation de précarité énergétique due à la mobilité en 2018 sur Le Pays de la Bresse Bourguignonne et une forte dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail. Certains acteurs font part de l'existence de freins à l'accès aux soins à cause des problèmes de mobilité : du fait d'un habitat dispersé sur un territoire rural, de l'isolement de certains habitants aggravé par des difficultés financières, d'une centralisation de certains dispositifs sur Louhans, de l'éloignement de l'offre pour les spécialistes, d'un manque de transport adapté pour personnes en situation de handicap.

Ce territoire est également fortement exposé à l'ambrosie, aux moustiques tigre et aux tiques pathogènes.

## 5. Santé des personnes âgées

Sur le territoire, la population est relativement âgée. Ce constat est l'une des raisons pour laquelle les élus ont souhaité s'engager dans un CLS. La part des personnes de moins de 30 ans est inférieure au niveau national et au contraire la proportion des plus de 60 ans bien supérieure. L'indice de vieillissement en 2020 était déjà élevé (128,6 contre 84,3 (France)) et les projections pour 2040 et 2070 sont inquiétantes. En 2020, 47,5 % des personnes de plus de 80 ans vivaient seules à domicile sur le Pays de la Bresse bourguignonne.

## Le contrat Local de Santé

---

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1°- D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2°- D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3°- D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 révisé pour la période 2023-2028

Vu la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne n° 2016-033 du 11 Juillet 2016 portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire et la délibération en date du ?? approuvant le projet du nouveau Contrat Local de Santé de la Bresse bourguignonne

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Les parties prenantes au contrat**

- Les signataires engagés dans le contrat

- L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté,
- Le Pays Bresse bourguignonne,
- L'Etat, Préfecture de Saône-et-Loire,
- Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire,
- La Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne,
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Bresse bourguignonne,
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Tournugeois

- Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin

- Promotion Santé,
- La Sauvegarde 71
- La Mutualité Française
- L'Education Nationale
- Le Centre Hospitalier de Chalon sur Saône, Groupement Hospitalier de Territoire Bresse Morvan,
- Le Centre Hospitalier de la Bresse louhannaise,
- La Clinique Le Gouz,
- L'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire, EPSM 71,
- Les collectivités du territoire,
- L'Association PTA71 – DAC,
- Les Centre de Ressources Territoriaux
- CAF, etc.

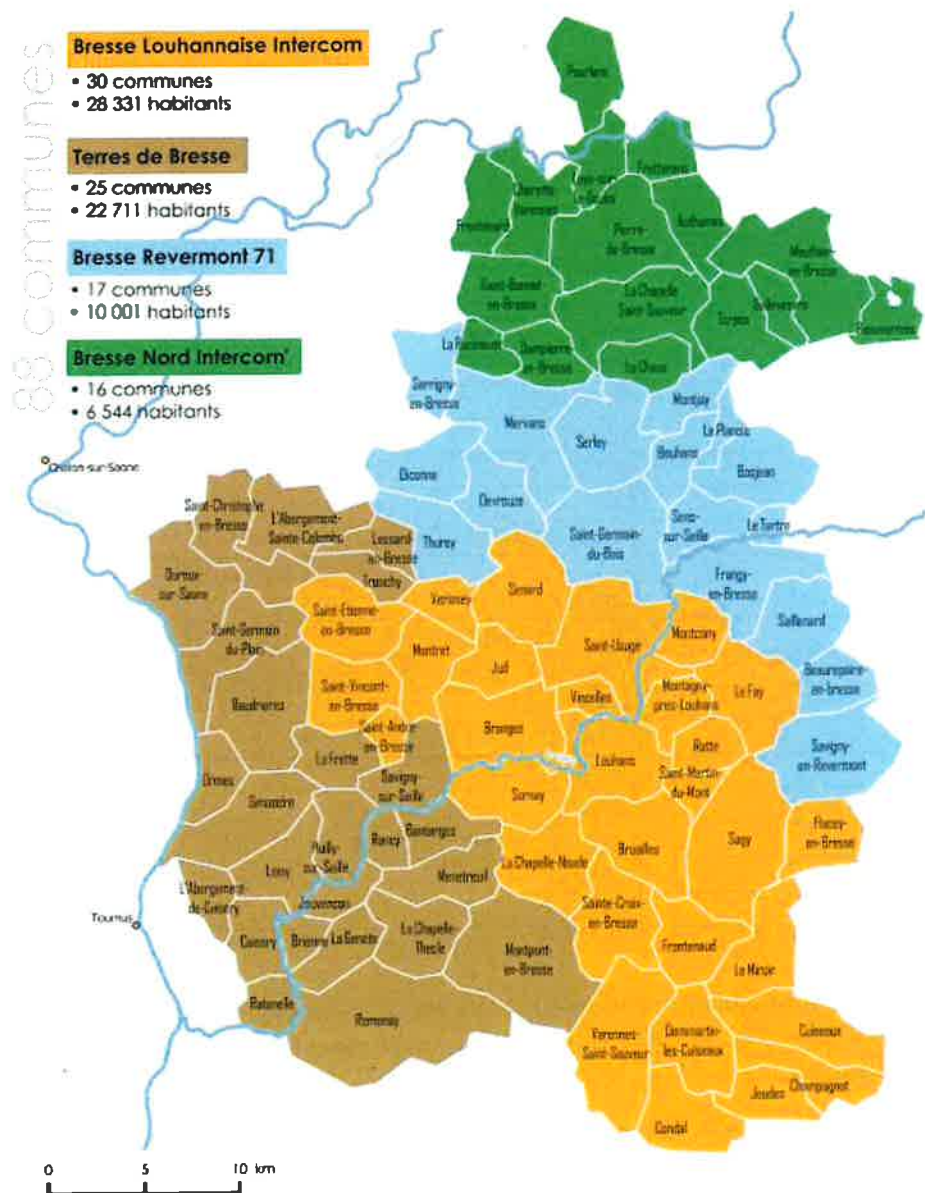
**Article 2 : Le périmètre géographique du contrat**

Créé par arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2009, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est aujourd'hui la structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne (anciennement porté par

l'Association Saône Bresse Revermont). Le Pays de la Bresse bourguignonne (région Bourgogne Franche-Comté, département de Saône-et-Loire) regroupe 4 communautés de communes :

- Communauté de communes Bresse Nord Intercom
- Communauté de communes Bresse Revermont 71
- Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom
- Communauté de communes Terres de Bresse.

Depuis le 3 décembre 2013, il est passé d'un statut associatif (privé) à celui de Syndicat mixte (public).



88 communes composent ce territoire ce qui représente 67 587 habitants (chiffres INSEE 2022) pour une superficie de près de 1420 km<sup>2</sup>. C'est un territoire rural principalement organisé autour de Louhans.

Communauté de Communes Bresse Nord Intercom	Communauté de Communes Bresse Revermont 71	Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom	Communauté de Communes Terres de Bresse
AUTHUMES	BEAUREPAIRE EN BRESSE	BRANGES	BANTANGES
BEAUVENOIS	BOSJEAN	BRUAILLES	BAUDRIERES
BELLEVESVRE	BOUHANS	CHAMPAGNAT	BRIENNE
CHARRETTE-VARENNES	DEVROUZE	CONDAL	CUISERY
DAMPIERRE EN BRESSE	DICONNE	CUISEAUX	HUILLY SUR SEILLE
FRETTERANS	FRANGY EN BRESSE	DOMMARTIN LES CUISEAUX	JOUVENCON
FRONTENARD	LE PLANOIS	FLACEY EN BRESSE	L'ABERGEMENT DE CUISERY
LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR	LE TARTRE	FRONTENAUD	L'ABERGEMENT SAINTE COLOMBE
LA CHAUX	MERVANS	JOUDES	LA CHAPELLE THECLE
LA RACINEUSE	MONTJAY	JUIF	LA FRETTE
LAYS SUR LE DOUBS	SAILLENARD	LA CHAPELLE NAUDE	LA GENETE
MOUTHIER EN BRESSE	SAINT GERMAIN DU BOIS	LE FAY	LESSARD EN BRESSE
PIERRE DE BRESSE	SAVIGNY EN REVERMONT	LE MIROIR	LOISY
POURLANS	SENS SUR SEILLE	LOUHANS CHATEAURENAUD	MENETREUIL
SAINT BONNET EN BRESSE	SERLEY	MONTAGNY PRES LOUHANS	MONTPONT EN BRESSE
TORPES	SERRIGNY EN BRESSE	MONTCONY	ORMES
	THUREY	MONTRET	OUROUX SUR SAONE
		RATTE	RANCY
		SAGY	RATENELLE
		SAINT ANDRE EN BRESSE	ROMENAY
		SAINTE CROIX	SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE
		SAINT ETIENNE EN BRESSE	SAINT GERMAIN DU PLAIN
		SAINT MARTIN DU MONT	SAVIGNY SUR SEILLE
		SAINT USUGE	SIMANDRE
		SAINT VINCENT EN BRESSE	TRONCHY
		SIMARD	
		SORNAY	
		VARENNES SAINT SAUVEUR	
		VERISSEY	
		VINCELLES	

Le territoire de la Bresse bourguignonne bénéficie d'une situation privilégiée, à proximité des grands axes autoroutiers, entre l'A39 (Dijon/Dole/Lyon) et l'A6 (Paris/Tournus/Lyon) et entre les pôles urbains de Chalon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier.

Le Pays possède une forte identité historique, naturelle, culturelle et architecturale mais dont les sous-territoires présentent des profils variés :

- L'Ouest extérieur : relève pour partie de l'espace périurbain de Chalon-sur-Saône. Sa population est diplômée et jeune. Ouroux-sur-Saône en est l'unité urbaine (la seule du territoire avec Louhans-Châteauneud) et est fortement liée à l'aire d'influence chalonnaise.
- L'Est : fonctionne avec le Jura et Louhans-Châteauneud. Sa population est jeune, et comme dans « l'Ouest extérieur », les couples avec un ou plusieurs enfants sont plus nombreux qu'en moyenne.
- Le Nord : est soumis à des influences multiples (mais assez éloignées), à la fois de Chalon-sur-Saône, de Louhans-Châteauneud, du Jura et de la Côte d'Or. Sa population est la plus âgée des sous-territoires.
- L'Ouest intérieur : est également fortement lié à Chalon-sur-Saône et Louhans-Châteauneud. Comme dans le Nord, le secteur agricole y est très développé et la population est peu diplômée. Avec le Nord, elle est classée en Zone de Revitalisation Rurale.
- Le Centre : avec Louhans-Châteauneud, concentre les emplois et polarise les déplacements d'actifs. La population est âgée et les ménages composés d'une seule personne sont nombreux. Cette zone est parmi les plus dynamiques, avec une hausse de la population et une forte hausse de l'emploi.

La Bresse bourguignonne s'étend donc entre les coteaux du Chalonnais et du Mâconnais à l'Ouest, ceux du Jura à l'Est, la Côte d'Or au Nord et l'Ain au Sud-Est. Composée de sols limino-argileux et imperméables de l'ancien lac bressan, la Bresse est une plaine légèrement vallonnée où s'enchevêtrent bois et prairies, étangs et rivières, champs cultivés et bocage. L'habitat ancien, dispersé inégalement, se compose de bourgs, petits hameaux et fermes isolées souvent installés sur la moindre imminence de terrain.

Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

### **Article 3 : les modalités de gouvernance**

Les modalités de gouvernance se décomposent ainsi :

- **Un COPIL CLS** composé des élus référents santé et des signataires du CLS, qui aurait pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions. Il se réunit au moins une fois par an.
- **Une assemblée plénière CLS** qui réunirait les élus, les institutions les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de santé sur le territoire. Il se réunirait une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS.

### **Article 4 : Les axes stratégiques et les actions du contrat**

Les axes et actions du CLS sont le résultat d'un travail multi-partenarial et ont pour rôle de répondre aux enjeux et évolutions du territoire, ainsi qu'à l'expression des besoins des partenaires. Les enjeux de santé ont été repérés à la suite du diagnostic territorial de santé et donnent les orientations stratégiques du CLS, à savoir :

- Accès aux soins ;
- Santé mentale ;

- Prévention et Promotion de la Santé ;
- Santé Environnement
- Santé des personnes âgées

Ces enjeux de santé, ont été travaillés, en fonction des besoins du territoire et de ceux exprimés par les professionnels au cours de groupes de travail.

Les axes stratégiques du CLS, sont déclinés en fiches-actions.

Dix-sept fiches-actions ont été formalisées. Elles ont été pensées de manière à regrouper des porteurs et des partenaires œuvrant dans les mêmes domaines, ceci afin de décloisonner et mutualiser les compétences, tout en répondant au mieux aux objectifs partagés et aux spécificités locales. Outre la mutualisation des compétences, cela a vocation à favoriser l'interconnaissance des acteurs et le travail en réseau.

- **Axe 1 : Accès aux soins**

Le vieillissement de la population, la forte augmentation des maladies chroniques, mais aussi les progrès technologiques, l'apparition de nouvelles thérapeutiques ou l'entrée du numérique dans le monde de la santé ont considérablement modifié nos besoins et nos approches en matière de soins.

« Le système de santé de demain devra pouvoir compter sur de nouvelles synergies entre les professionnels de ville, du médico-social et de l'hôpital, sur des outils numériques performants mis au service des patients et des professionnels de santé, sur un modèle de financement complètement revu et sur des formations qui prennent mieux en compte les impératifs de coopération entre les métiers et de qualité des soins ».

Outre un système de santé en perpétuelle mutation depuis de nombreuses années, l'accès aux soins représente une des préoccupations majeures de la population. Cela s'explique notamment par une démographie des professionnels de santé, du médico-social et du social de plus en plus tendue, voire déficitaire pour les territoires les plus ruraux. Par conséquent, certains éprouvent une grande difficulté à trouver un professionnel disponible dans un délai raisonnable, là où d'autres renoncent complètement à l'accès aux soins.

De plus, les attentes des professionnels de santé ont également fortement changé. Les nouvelles générations de professionnels sont en demande de travailler plus collectivement, de bénéficier de nouvelles perspectives pour diversifier leurs parcours professionnels et de bénéficier de formations qui favorisent les passerelles.

Ce sont ces nouvelles attentes entre autres qui ont poussé le territoire de la Bresse bourguignonne à se structurer, au cours des 5 ans de ce premier CLS, autour d'une offre de santé ambulatoire. En effet, on recense deux CPTS qui couvrent entièrement le territoire, une ESP et le centre territorial de santé de Louhans, auquel sont rattachées plusieurs antennes, réparties sur le territoire. L'Hôpital de Proximité de Louhans rattaché au Centre Hospitalier de Chalon sur Saône vient compléter l'offre de santé.

Dans ce contexte prioritaire, le CLS poursuivra les actions précédemment engagées notamment en soutien à l'exercice coordonné et à l'attractivité du territoire, et son action en faveur de l'accueil des étudiants en médecine en s'associant aux CPTS dont ce sont les missions principales également. Les CPTS et le CLS se coordonneront pour la mise en œuvre d'actions relatives à la prévention et à l'attractivité du territoire.

**Fiche action n°1-1 :** Construire une politique territoriale attractive pour les professionnels de santé

**Fiche action n°1-2 :** Participer à la coordination des professionnels de santé sur le territoire

• **Axe 2 : Santé mentale**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les troubles mentaux ou neurologiques touchent 1 personne sur 4 dans le monde. En France, une personne sur 5 environ serait touchée au moins une fois dans sa vie. De plus, la complexité des prises en charge est en augmentation.

La santé mentale constitue l'un des axes prioritaires du Projet Régional de Santé : en effet, « les deux années de pandémie COVID, par ses multiples effets, ont vu se détériorer les indicateurs de santé mentale de la population. Les jeunes sont particulièrement touchés par une aggravation du mal être psychologique. La stigmatisation relative aux troubles psychiques reste encore trop prononcée ». A cela s'ajoute une démographie médicale de plus en plus déficitaire relative à cette offre de santé où les professions soignantes sont désormais en tension.

Par ailleurs, l'article 69 de la Loi de Modernisation du système de Santé de 2016 donne la possibilité aux acteurs de santé mentale du territoire d'élaborer, à la suite d'un diagnostic territorial, un projet territorial de santé mentale (PTSM).

Au niveau du territoire, un Conseil Local en Santé Mentale, a été initié en 2017, et s'est formalisé en 2019 via la signature d'une convention cadre avec les partenaires sanitaires, médicosociaux et sociaux, engagés dans cette démarche. Cette contractualisation s'inscrit par ailleurs dans le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) porté par l'ARS BFC.

Ainsi, au regard du 1<sup>er</sup> Conseil Local en Santé Mentale et du diagnostic territorial de santé, la réactualisation de la convention cadre pour poursuivre les actions en faveur d'une meilleure santé mentale apparaît comme un enjeu prioritaire.

**Fiche action n°2-1 :** Animer le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

**Fiche action n°2-2 :** Déployer des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

• **Axe 3 : Prévention et Promotion de la Santé**

La promotion de la santé permet aux populations d'améliorer la maîtrise de leur propre santé. Elle couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau individuel.

La promotion de la santé et la prévention constituent le 1<sup>er</sup> axe de la Stratégie nationale de santé 2018-2022. Bien que l'espérance de vie des Français soit l'une des meilleures, la France connaît un retard certain en matière de prévention et de promotion de la santé, comme l'atteste le niveau élevé de la mortalité évitable.

La politique régionale de prévention et de promotion de la santé est définie par le Projet Régional de Santé. L'élaboration et la mise en œuvre de la politique de Prévention et de Promotion de la Santé (PPS) s'appuie sur le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS) mise en place en 2019 dont les objectifs sont les suivants :

- Proposer des stratégies d'intervention efficaces pour la mise en œuvre de la politique de santé régionale → actions probantes ;
- Professionnaliser les acteurs : disposer d'opérateurs en capacité de porter les actions probantes ;
- Construire une offre structurée de prévention/promotion de la santé pour répondre aux besoins des territoires → Programmation des actions ;
- Développer une culture partagée entre les acteurs de la santé au niveau régional et départemental ;
- Accompagner via un appui méthodologique les acteurs locaux.

Les CLS constituent un des leviers essentiels dans la mise en œuvre du RRAPPS.

Il est proposé de renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé coordonnée à deux niveaux :

- D'une part, les actions de prévention, de nature transversale, contribuent efficacement à l'adoption de comportements favorables à la santé et participent à la prévention des comportements à risques.
- D'autre part, les actions de prévention ciblées permettent de répondre à des besoins identifiés par une démarche populationnelle, thématique ou par pathologie.

Par ailleurs, le CLS continuera de soutenir et de co porter des projets de prévention qui ont pu être initiés dans le premier CLS, adaptés à son territoire en lien avec les partenaires adéquats.

**Fiche action n°3-1 : Accompagner et soutenir les dispositifs de prévention et promotion de la santé à destination du public en situation de précarité**

**Fiche action n°3-2 : Prévenir les conduites à risques**

**Fiche action n°3-3 : Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - Sport Santé**

**Fiche action n°3-4 : Promouvoir la lutte contre les cancers**

• **Axe 4 : Santé Environnement**

Le système de santé se compose de 12 à 20 % de l'état de santé d'une population. Les 80 % restant se jouent hors du système de santé : la santé est majoritairement influencée par des facteurs et déterminants environnementaux, économiques et sociaux.

« Réduire les risques liés à l'environnement et au changement climatique tel est le défi lié qui réside à la fois dans les actions visant à diminuer l'impact des facteurs environnementaux à risques pour la santé, mais également dans le développement d'environnements favorables à celle-ci, au travers notamment des politiques d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement. Les facteurs environnementaux à risques concernent la qualité de l'eau, l'habitat indigne, la qualité de l'air extérieur, les polluants de l'air intérieur (benzène, formaldéhydes, monoxyde de carbone), la prévention des allergies (pollens, ambroisie).

Par ailleurs, le changement climatique et les perturbations qu'il engendre suscitent des défis de santé publique, quant à l'arrivée de maladies vectorielles (par exemple les tiques et la maladie de Lyme ou encore le moustique tigre potentiellement vecteur de la Dengue et du Chikungunya).

Au-delà de la nécessaire action sur ces risques identifiés, il est aujourd'hui largement reconnu que les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. Les problématiques de santé telles que l'obésité, l'asthme, les inégalités de santé, les troubles de la santé mentale (stress, dépression...), l'exposition aux agents délétères (substances nocives, bruit...), constituent autant d'enjeux contemporains de santé publique étroitement conditionnés par la qualité de l'environnement urbain ».

Le territoire de la Bresse bourguignonne est engagé en faveur de la transition écologique via de nombreuses contractualisations depuis plusieurs années et son dernier SCoT a fait l'objet d'une Evaluation d'Impact en Santé Flash réalisé par l'AUDAB en 2024. Les élus du territoire ont validé l'engagement dans l'élaboration d'un nouveau SCoT AEC qui sera travaillé par le prisme de la santé des habitants du territoire à partir de 2025.

**Fiche action n°4-1 :** Sensibiliser les élus, les collectivités territoriales et la population aux maladies vectorielles et déployer les moyens de lutte contre les espèces invasives : moustique tigre, tique, ambroisie...

**Fiche action n°4-2 :** Permettre une acculturation et une sensibilisation des élus, professionnels et de la population à la santé environnementale et au concept « Une Seule Santé » dans le cadre de la réécriture du SCoT de la Bresse bourguignonne

**Fiche action n°4-3 :** Promouvoir une alimentation locale et accessible à tous via la participation aux travaux du PAT de la Bresse bourguignonne

**Fiche action n°4-4 :** Permettre le déploiement d'action de prévention et de sensibilisation autour de la qualité de l'air (intérieur et extérieur), des perturbateurs endocriniens etc. notamment auprès des populations les plus sensibles

• **Axe 5 : Santé des personnes âgées**

Sur le territoire, l'indice de vieillissement est déjà plus élevé qu'au niveau national et les estimations de l'augmentation de cet indice en Saône et Loire sont très importantes. Il pourrait atteindre 189 en 2040 et 207 en 2070. Le vieillissement est un défi majeur qui nécessite de mieux organiser le parcours de santé de la personne âgée.

Le vieillissement de la population et ce qu'il implique comme l'augmentation des situations de dépendance et des maladies chroniques, les attentes des personnes et de leurs proches, ainsi que les changements sociétaux autour de la cellule familiale, les besoins en professionnels et en logements adaptés à l'âge, les problèmes de mobilité, sont autant de mutations de notre société que le système de santé doit prendre en considération. Elles imposent aux acteurs de développer une politique plus offensive et une capacité d'action renouvelée, en faveur du soutien au maintien à domicile, dans un contexte particulièrement difficile de déficit médical dans les territoires de la région.

Sur le territoire départemental de Saône-et-Loire, des opérateurs sont soutenus financièrement par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) pour développer des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées. Le CLS constituera un levier essentiel dans la mise

en œuvre de cette politique favorisant l'autonomie en étant le coordinateur local de l'AMI de la CFPPA 71.

Ces actions financées par l'AMI CFPPA s'inscrivent en complémentarité des actions proposées dans le cadre du dispositif « Atelier Bons jours » et d'autres dispositifs portés plus localement comme par exemple les Centres de Ressources Territoriaux (CRT), les fiches actions dédiées au parcours des personnes âgées fragiles présentes dans les projets de santé des CPTS etc.

Dans ce contexte, les élus du territoire souhaitent également amorcer une réflexion à plus long terme pour anticiper les besoins liés au vieillissement de la population.

**Fiche action n°5-1 : Contribuer au déploiement de l'AMI CFPPA sur le territoire**

**Fiche action n°5-2 : Contribuer au déploiement des politiques, dispositifs en faveur du maintien à domicile des personnes âgées (Ateliers Bons Jours, CRT, fiche Parcours Personnes Agées Fragiles des CPTS, etc.)**

**Fiche action n°5-3 : Anticiper le vieillissement de la population**

• **Axe 6 : Coordonner, animer et évaluer le contrat local de santé**

Cet axe concerne les actions transversales au contrat.

**Fiche action n°6-1 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé**

**Fiche action n°6-2 : Evaluer le Contrat Local de Santé**

**Les axes de travail et les actions prévues peuvent être en interaction les uns avec les autres, la gestion de la transversalité et le lien entre les actions sont assurés dans le cadre de l'animation. Des besoins généraux ont par ailleurs été exprimés lors des phases de travail avec les partenaires, comme le besoin d'interconnaissance, qui est transversal et qui sera traité globalement, à l'échelle du CLS.**

Axes stratégiques	Intitulé de la fiche action
1. Accès aux soins	1.1 Construire une politique territoriale attractive pour les professionnels de santé
	1.2 Participer à la coordination des professionnels de santé sur le territoire
2. Santé mentale	2.1 Animer le Conseil Local en Santé Mentale
	2.2 Déployer des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
3. Prévention, Promotion de la santé	3.1 Accompagner et soutenir les dispositifs de prévention et promotion de la santé à destination du public en situation de précarité
	3.2 Prévenir les conduites à risques
	3.3 Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - Sport Santé
	3.4 Promouvoir la lutte contre les cancers
4. Santé-Environnement	4.1 Sensibiliser les élus, les collectivités territoriales et la population aux maladies vectorielles et déployer les moyens de lutte contre les espèces invasives : moustique tigre, tique, ambrosie...
	4.2 Permettre une acculturation et une sensibilisation des élus, professionnels et de la population à la santé environnementale et au concept « Une Seule Santé » dans le cadre de la ré écriture du SCoT de la Bresse bourguignonne
	4.3 Promouvoir une alimentation locale et accessible à tous via la participation aux travaux du PAT de la Bresse bourguignonne
	4.4 Permettre le déploiement d'action de prévention et de sensibilisation autour de la qualité de l'air (intérieur et extérieur), des perturbateurs endocriniens etc. notamment auprès des populations les plus sensibles
5. Santé des personnes âgées	5.1 Contribuer au déploiement de l'AMI CFPPA sur le territoire
	5.2 Contribuer au déploiement des politiques, dispositifs en faveur du maintien à domicile des personnes âgées (Ateliers Bons Jours, CRT, fiche Parcours Personnes Agées Fragiles des CPTS, etc.)
	5.3 Anticiper le vieillissement de la population
6. Coordination, animation et évaluation	6.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
	6.2 Evaluer le Contrat Local de Santé

**Article 5 : Les engagements réciproques des signataires**

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté

➔ **Coordination et coopération**

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

➔ **Plan d'actions partagé**

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur santé du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP et d'un montant plafonné à 30 000 € par an.

➔ **Communication et valorisation**

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

**Article 6 : La durée et révision du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi du CLS, présentés chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété afin :

-d'intégrer de nouvelles fiches action et/ou de supprimer des fiches actions déclinant les axes stratégiques définis dans l'article 4 : tous les membres du COPIL doivent être d'accord avec la nouvelle programmation du CLS et un accord écrit des membres, non présents à la réunion annuelle du COPIL, est nécessaire. Dans ce cas, le compte rendu du COPIL vaut avenant au présent contrat. Une présentation pour information pourra être réalisée dans les instances signataires du contrat.

-d'intégrer de nouveaux axes stratégiques/nouvelles orientations stratégiques et/ou de nouveaux partenaires, ainsi que de prolonger la durée du contrat : un avenant doit être rédigé et signé par tous les membres du COPIL.

### **Article 7 : Le suivi et l'évaluation**

#### **a) Le suivi annuel**

Un suivi annuel a pour objet :

- L'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- L'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- L'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- La définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

#### **b) L'évaluation finale**

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

### **Article 8 : Communication et propriété intellectuelle**

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelles.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

### **Article 9 : Résiliation et recours**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

Fait à Louhans, le 04/12/2025

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE



Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne  




Mme Mathilde MARMIER

M. Anthony VADOT

M. Dominique DUFOUR

Directrice Générale


Président


Préfet de Saône-et-Loire

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAONE-ET-LOIRE

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SAONE-ET-LOIRE







M. Jérôme DURAIN

M. André ACCARY

Mme Patricia COURTIAL

Président

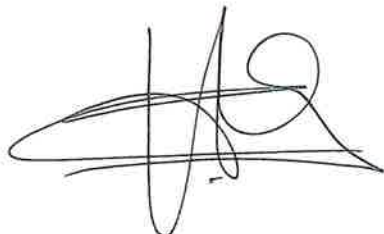
Président

Directrice

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE BOURGOGNE

CPTS SANTE BRESSE BOURGUIGNONNE

CPTS DU TOURNUGEOIS





Mme Armelle RUTKOWSKI

M. Valentin LAURENT

M. Maxime BOURRALA

Directrice Générale

Co-Président

Président



Fiche action n° 1-1

Construire une politique territoriale attractive pour les professionnels de santé

Motivation de l'action, contexte

Le diagnostic réalisé par Icône Médiation Santé présenté début 2024 a confirmé les difficultés d'accès aux soins liés à un déficit en professionnels de santé qui s'accroissent d'années en années du fait de l'avancée en âge des professionnels sur le territoire.

4 professions présentent une densité nettement inférieure à la moyenne régionale :

- Les médecins généralistes (4,9 pour 10 000 habitants contre 7,8 au niveau régional) dont 51,5% ont 55 ans et plus (45% pour la région)
- Les chirurgiens-dentistes (2,7 pour 10 000 habitants contre 4,2 au niveau régional) dont 38,9% ont 55 ans et plus (33,7% pour la région)
- Les masseurs kinésithérapeutes (6 pour 10 000 habitants contre 8,7 au niveau régional) dont 5% risquent de cesser leur activité dans les 5 années à venir (10% pour la région)
- Les orthophonistes (11,9 pour 10 000 habitants contre 20 au niveau régional)

La densité des infirmiers est légèrement supérieure à celle de la région (14,3 pour 10 000 habitants contre 12,8 au niveau régional)

Fin 2024, 25 médecins généralistes répartis sur 15 communes étaient recensés contre 33 en 2022 et 45 en 2019 et cette diminution risque encore de s'accroître avec de futurs départs en retraite.

Selon l'arrêté du 18-07-2024, le territoire est en ZIP sauf le territoire de vie santé de Pierre de Bresse qui lui est en ZAC.

Les conséquences de la perte de professionnels de santé posent de réels problèmes pour les habitants.

Au vu de ces éléments, l'assemblée plénière du contrat local de santé de janvier 2024 a décidé de reconduire une politique territoriale incitative à l'installation de professionnels de santé en lien avec les CPTS dont c'est un axe de travail fort.

Objectifs de l'action

**Objectif général :**

Travailler en lien avec les CPTS, l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé et des étudiants pour favoriser les installations

**Objectifs opérationnels :**

- Faire vivre le portrait de territoire réalisé en 2024 et construire avec la CPTS2B un spot vidéo d'attractivité du territoire
- Favoriser l'accueil des stagiaires et leur intégration en Bresse bourguignonne
- Promouvoir les aides à l'installation pour les nouveaux professionnels de santé
- Accompagner les projets de création de structures ou conforter les structures existantes
- Travailler l'attractivité du territoire pour les étudiants dentaires et orthophonistes (2 professions également très sous doté sur le territoire) dans les années à venir
- S'intégrer dans les projets de la CPTS, centre de santé, CH, ESP etc. en tant que participant et co-organisateur (ex : journée de dépistage thématiques chaque année, projet de téléconsultation assistée/ médicobus etc.)

## Description du projet

### Résumé :

Les CPTS ont vu le jour sous l'impulsion du CLS ces dernières années. Le travail sur l'accès aux soins et notamment sur l'attractivité du territoire fait partie de leur mission conventionnée avec la CPAM. Il est donc primordial de ne pas faire chacun de son côté mais de mutualiser les forces CLS/CPTS pour optimiser nos projets.

L'animatrice du CLS et les coordinatrices des CPTS travailleront donc conjointement sur l'ensemble des projets attractivité du territoire qu'ils soient portés par les CPTS ou par le CLS :

### Faire vivre le portrait de territoire et construire un spot vidéo d'attractivité du territoire :

- Co-construire un outil de promotion du territoire en format long avec des séquences exportables pour s'adapter à différents canaux de communication
- Impliquer les professionnels de santé et les élus dans cette construction commune
- Diffuser cet outil aux universités, sur les réseaux sociaux et s'en servir lors de participation à des salons...

### Favoriser l'accueil des stagiaires et leur intégration en Bresse bourguignonne :

Un des leviers du renouvellement des professionnels de santé sur le territoire consiste à favoriser et à développer l'accueil de stagiaires :

- Inciter les médecins généralistes à se former pour devenir maître de stage (MSU) en partenariat avec le collège régional des généralistes enseignants et faire de même pour les autres professions de santé
- Identifier et valoriser l'offre de logement disponible à destination des stagiaires et professionnels de santé remplaçants et la développer si besoin
- Construire un livret d'accueil des étudiants
- Proposer des temps d'informations conviviaux aux étudiants en santé présents sur le territoire

### Promouvoir les aides à l'installation pour les nouveaux professionnels de santé

- Proposer un dispositif d'accompagnement dans le cadre d'un projet d'installation
- Faire connaître les dispositifs développés par les partenaires (aides conventionnelles de l'Assurance maladie selon le secteur, dispositif Hippocrate du conseil départemental, Portail d'accompagnement des professionnels de santé, Praticien territorial de médecine générale ...)
- Sensibiliser et accompagner les professionnels de santé dans leur projet de cessation d'activité

### Travailler l'attractivité du territoire pour les étudiants dentaires et orthophonistes (2 professions également très sous doté sur le territoire) dans les années à venir

- Construire des actions spécifiques en lien avec les facultés et les écoles pour travailler l'attractivité de ces 2 professions

### S'intégrer dans les projets de la CPTS, centre de santé, CH, ESP etc. en tant que participant et co-organisateur

- Participer et co-organiser des journées de dépistage thématiques chaque année (santé des femmes, diabète, hygiène bucco-dentaire, la mise en place de téléconsultation assistée/ télémédecine, médicobus...)
- Promouvoir les nouveaux métiers (IPA, ASALEE, assistants médicaux, Dr Junior etc.), les actions de prévention en lien avec la fédération des maisons de santé, les protocoles de délégation de tâches...

**Porteur de l'action :** Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne / les CPTS

### Partenaires, acteurs à mobiliser :

Professionnels de santé – Collège Bourguignon des Généralistes Enseignants - Conseil Départemental - Conseil Régional – PTA - CPAM et ses délégués assurance

	<p>maladie- Conseil de l'Ordre – URPS - Centres hospitaliers Chalon et Louhans - collectivités locales – Fédération des maisons de santé - ARS</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Professionnels de santé - Étudiants- Centre hospitalier - Habitants du Pays de la Bresse bourguignonne</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse bourguignonne</p>
<b>Résultats attendus</b>	Création de supports de communication Installation de nouveaux professionnels de santé et maintien de l'offre de soins existantes
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Mise à disposition du temps de l'animatrice santé Coût de création de supports et d'évènements à destination des étudiants</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 2025 : 2500 euros dont 1700 euros de reliquat 2024 Années suivantes : 1500€</p> <p><b>Cofinancements :</b> Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS) ACI des CPTS</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spot vidéo réalisé</li> <li>- Nombre de manifestations avec présence de l'animateur santé</li> <li>- Nombre de rencontres pour les internes, remplaçants, professionnels de santé organisées en lien avec les CPTS</li> <li>- Nombre de nouveaux MSU</li> <li>- Existence d'un état des lieux de l'offre de logement</li> <li>- Nombre d'installations accompagnées</li> <li>- Nombre de professionnels et d'étudiants accueillis</li> <li>- Nombre de nouveaux médecins généralistes installés</li> <li>- Nombre de projets de santé accompagnés</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> animatrice santé, outil de reporting des CPTS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animateur santé- coordinateurs des CPTS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p>PRS 2018-2028 Défi régional « Démographie médicale » et orientation « Offre et accès aux soins ».</p> <p><b>Lien parcours :</b> objectif « Organiser une offre de santé de proximité, coordonnée, centrée autour de l'utilisateur et en garantir l'égal accès pour tous »</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> « Ma Santé 2022 »</p>
<b>Transversalité</b>	<b>Fiche action 1.2</b>

## AXE 1 : ACCES AUX SOINS

### Fiche action n° 1-2

#### Participer à la coordination des professionnels de santé sur le territoire

##### Motivation de l'action, contexte

Un des objectifs du premier CLS était déjà l'interconnaissance et la coordination de professionnels de santé sur le territoire.

Une grande étape a été franchi en ce sens avec la création des CPTS : CPTS 2B et CPTS du Tournugeois qui couvrent l'ensemble des communes du territoire de la Bresse bourguignonne.

L'animatrice santé ayant été à l'origine de ces créations et partie prenantes des réflexions qui ont amené à la signature des ACI de ces 2 CPTS fin 2023, elle travaille étroitement avec ces deux nouveaux partenaires qui sont d'ailleurs signataires de cette seconde version du CLS.

L'interconnaissance et la coordination des professionnels sont les missions transversales principales des CPTS qui sont un préalable pour que leurs projets de santé puissent être menés à bien. Le CLS s'intégrera donc désormais dans cette **dynamique en co construisant des actions avec les CPTS et autres partenaires.**

##### Objectifs de l'action

**Objectif principal :** Contribuer à la dynamique d'interconnaissance et de coordination des professionnels de santé sur le territoire

##### Objectifs opérationnels :

- Travailler en lien avec la CPTS pour poursuivre la dynamique d'interconnaissance et de coordination des professionnels de santé
- Organiser des temps réguliers de travail avec les CPTS (1/par trimestre) pour faire le point sur les actions du CLS et de la CPTS
- Aider à la rédaction d'action de santé dans le cadre de réponse à des appels à projets

##### Description du projet

##### Résumé :

Le CLS doit travailler avec les CPTS sur ces thématiques et s'engager pour :

- Poursuivre la démarche d'interconnaissance et de coordination des professionnels en s'intégrant dans les parcours de la CPTS (ex : parcours Personnes âgées – lien également dans le cadre de l'axe 5 du CLS)
- Organiser des points trimestriels avec les CPTS, la PTA etc.
- Mettre en place une newsletter commune CPTS/CLS
- Organiser des temps d'échanges thématiques conjoint avec la CPTS S2B (ex : présentation du métier d'orthophoniste pour une meilleure intégration dans la chaîne de soin, participation aux petit déjeuner interconnaissance de la CPTS S2B etc.)
- Organiser et/ou s'intégrer dans des projets thématiques avec la CPTS du Tournugeois
- Porter la mise en place d'un don du sang « professionnels de santé/ collectivités locales » annuel avec la CPTS S2B (la première édition a eu lieu le 4/11/2024)

Par ailleurs, pendant la pandémie, le CLS s'est retrouvé à devoir participer en urgence à la gestion de la crise sanitaire (trouver du matériel de protection, gérer les professionnels de santé et la mise en œuvre des centres de vaccination etc.). Ce rôle est désormais inscrit dans les projets de santé des CPTS mais il semble primordial que le CLS s'intègre dans cette mission de par son expérience passée mais également en tant que lien entre les professionnels de santé et les élus locaux.

**Porteur** (si connu) : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne / les CPTS

##### Partenaires, acteurs à mobiliser

CPTS – professionnels de santé – ARS - Conseil Départemental – Conseil Régional -

	<p>PTA- CPAM - Conseil de l'Ordre – URPS – Elus- Usagers- Structures médico-sociales...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Professionnels de santé – Étudiants- Elus- Ensemble des habitants du territoire</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	Meilleure connaissance des acteurs entre eux et meilleure fluidité des parcours
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Mise à disposition du temps de l'animatrice santé</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Financement du poste de l'animatrice santé</p> <p><b>Cofinancements :</b> Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS) ACI des CPTS</p>
Indicateurs	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions Parcours des CPTS en lien avec le CLS et sujets abordés</li> <li>- Nombre de points réalisés avec les CPTS et sujets abordés</li> <li>- Nombre de newsletters envoyées</li> <li>- Nombres de temps d'échanges organisés et les thématiques abordées</li> <li>- Don du sang organisé et sa fréquentation</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> animatrice santé, outil de reporting CPTS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animatrice santé du CLS, coordinateurs des CPTS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRS 2018-2028 Défi régional « Démographie médicale » et orientation « Offre et accès aux soins ».</p> <p><b>Lien parcours :</b> objectif « Organiser une offre de santé de proximité, coordonnée, centrée autour de l'utilisateur et en garantir l'égal accès pour tous »</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> « Ma Santé 2022 »</p>
Transversalité	Fiche action 1.1

### Fiche action n° 2-1 Animer le Conseil Local en Santé Mentale

#### Motivation de l'action, contexte

Les taux d'équipement départementaux en lits et places pour la psychiatrie adulte et infanto-juvénile en 2020 sont des taux similaires au niveau national. L'établissement public de référence sur le territoire est l'EPSM 71 de Sevrej avec des implantations locales (CMP, CATTP, hôpital de jour, EMPP etc.).

Toutefois, l'enquête qualitative menée dans le cadre du diagnostic, met en avant une santé mentale mis à mal sur le territoire par les professionnels interrogés. Bien qu'en comparaison à la période 2009-2013, la mortalité par suicide puisse paraître en baisse sur l'ensemble des territoires étudiés, cette sur-mortalité reste élevée sur la période 2013-2017 pour 2 communautés de communes : CC Bresse Nord Intercom (40,8) et Bresse Louhannaise Intercom (23,9). Par ailleurs, les taux de consommateurs d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologie psychiatrique) en 2019 étaient supérieurs au niveau national pour les 4 CC, le département et la région.

Ces chiffres datent de 6 ans ou plus et de nombreux événements marquants ont depuis eu un impact sur la santé mentale des gens (pandémie, inflation, éco-anxiété etc.).

Problématique touchant désormais 1 français sur 5, la santé mentale a été définie comme Grande Cause Nationale pour l'année 2025 autour de quatre objectifs prioritaires :

La déstigmatisation, afin de changer le regard des Français sur les troubles psychiques et les troubles mentaux,

Le développement de la prévention et du repérage précoce, par la sensibilisation et la formation dans toutes les sphères de la société,

L'amélioration de l'accès aux soins partout sur le territoire français, par la gradation des parcours, le développement des nouveaux métiers de la santé mentale en veillant aux soins des personnes les plus fragiles et présentant les troubles les plus complexes. Michel Barnier a notamment annoncé vouloir doubler d'ici à trois ans le nombre de maisons des adolescents, qui sont actuellement 125 sur le territoire national,

L'accompagnement des personnes concernées dans toutes les dimensions de leur vie quotidienne, comme la formation, l'emploi, le logement, l'accès aux loisirs, etc.

Le Conseil Local en Santé Mentale de la Bresse bourguignonne dont la Convention Constitutive a été signée en 2019 poursuit en partie ces mêmes objectifs et il est donc important de pouvoir travailler dans la continuité.

#### Objectifs de l'action

**Objectif général :** Redynamiser le CLSM créé en 2019 après la pandémie et le congé maternité de l'AS en relançant des commissions et en y intégrant les nouveaux partenaires présents sur le territoire

#### Objectifs opérationnels :

- Retravailler la Convention Constitutive et relancer les commissions
- Poursuivre la mise en place des SISM chaque année
- Travailler en lien avec CPTS sur leurs fiches actions santé mentale
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du PTSM

Description du projet	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Retravailler la convention constitutive et relancer les commissions du CLSM en y intégrant</b> de nouveaux partenaires tels que les CPTS ou la Clinique Le Gouze : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interconnaissance/coordination de professionnels,</li> <li>- SISM</li> <li>- Prévention et repérage de la crise suicidaire</li> </ul> </li> <li>• <b>Poursuivre la mise en place des SISM chaque année :</b>  Construire un programme d'action à l'échelle du CLS chaque année en lien avec les membres de la commission SISM qui pourra être enrichie chaque année de nouveaux partenaires en fonction de la thématique nationale imposée.</li> <li>• <b>Travailler en lien avec CPTS sur leurs fiches santé mentale :</b>  Les deux CPTS qui couvrent le territoire ont dans leurs projets de santé respectifs chacun une fiche action Santé Mentale. L'objectif sera de nourrir de permettre à chacun de trouver sa place sur cette thématique et de venir coordonner les actions de chacun pour que CLSM et les fiches actions des CPTS soient complémentaires l'une de l'autre.</li> <li>• <b>Participation à la déclinaison du PTSM</b>  L'animatrice du CLS qui est aussi l'animatrice du CLSM continuera à participer à l'élaboration et la déclinaison du PTSM 2<sup>ème</sup> génération sur son territoire, en lien étroit avec la coordination du PTSM 71.</li> </ul> <p><b>Porteur</b> (si connu) : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b>  Acteurs du champ sanitaire psychiatrie, médico-social, social, ambulatoire, CPTS, éducation nationale, forces de l'ordre, justice, élus et collectivités, usagers, UNAFAM, maison des adolescents, EVS, Tremplin, citoyens etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population du territoire</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	Révision de la convention constitutive du CLSM, suivi et communication sur son programme d'action annuel
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b>  Mise à disposition du temps de l'animatrice santé pour l'animation et le suivi du CLSM</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b>  2025 : 3100 euros  Co financement ARS / Pays pour les actions menées chaque année dans le cadre de la SISM pour les années suivantes : 2 000€</p> <p><b>Cofinancements :</b>  Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS)  ACI des CPTS</p>
Indicateurs	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions pour révision de la convention constitutive</li> <li>- Signature de la convention constitutive</li> <li>- Nombre de réunions des différentes commissions</li> <li>- Nombre de participants aux différents groupes de travail</li> <li>- Nombre d'actions réalisées liés aux groupes de travail</li> <li>- Dans le cadre de la SISM : Nombre de réunions réalisées, nombre d'actions réalisées, nombre de personnes participant, nombre de questionnaires d'évaluation renseignés</li> </ul>

	<p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source</b> : animatrice santé du CLS, porteurs de projets</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : Animatrice Santé du CLS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : PRS BFC 2018-2018</p> <p><b>Lien parcours</b> : Parcours Santé Mentale et Psychiatrie</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : PTSM de Saône-et-Loire 2019-2023 - Feuille de route nationale Psychiatrie et Santé mentale 2018-2026</p>
<p><b>Transversalité</b></p>	<p><b>Fiches actions 1.1, 1.2 et 2.2</b></p>

## AXE 2 : SANTE MENTALE

### Fiche action n° 2-2 :

## Déployer des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

#### Motivation de l'action, contexte

La Bresse bourguignonne est comme la majorité du territoire français confrontée à un besoin croissant en matière de prises en charge psychologiques et psychiatriques, accentué par une offre de soins insuffisante et saturée. Les difficultés de mobilité liées à la typologie du territoire qui est très rural entraîne des difficultés accrues d'accès aux soins. C'est pourquoi, la Bresse bourguignonne s'est engagée dès la signature de son contrat local de santé dans la construction d'un CLSM. Cet engagement se traduit par le maintien, le développement ou le renforcement d'actions, telles que des formations et/ou des campagnes de sensibilisation à la santé mentale notamment au travers des SISMs.

En réponse à l'augmentation préoccupante des troubles mentaux, touchant toutes les tranches d'âge en Saône-et-Loire, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie) offrent, depuis plusieurs années, aux territoires signataires d'un Contrat Local de Santé, la possibilité d'organiser une formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM).

Le déploiement de cette formation sur les territoires est accompagné par FORVIS MAZARS, dans le cadre de l'animation du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire 2<sup>ème</sup> génération.

Cette formation s'adresse à l'ensemble des citoyens. Son objectif est de former des secouristes et non spécifiquement des professionnels de santé, afin qu'ils puissent mieux identifier les troubles en santé mentale (dépression, anxiété, psychose), d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels en mesure d'apporter une réponse et, en cas de crise, de relayer au service le plus adapté.

Pour les territoires porteurs d'un CLS, le parcours santé mentale de l'ARS BFC a ciblé des publics prioritaires tels que les agriculteurs et les jeunes adultes en raison des répercussions de la crise sanitaire sur ces populations.

Toutefois, certaines périodes de vie ou professions sont plus à même de fragiliser la santé mentale. C'est pourquoi PSSM France développe en plus de la formation PSSM standard, des formations PSSM spécifiques qui pourront également être proposées.

#### Objectifs de l'action

##### Objectif général :

Améliorer le repérage et le traitement des personnes à risque dans le champ de la santé mentale sur le territoire en déployant des formations Premiers Secours en Santé Mentale.

##### Objectifs opérationnels :

Former sur le territoire des secouristes en santé mentale : repérage, accompagnement vers le soin et gestion de crise.

#### Description du projet

##### Résumé :

L'action consiste à :

- Faire connaître la formation PSSM auprès du public, des acteurs et des professionnels du territoire ;
- Organiser plusieurs sessions de formation PSSM par an sur le territoire de la Bresse bourguignonne (2 formations par an portées soit par le CLS directement ou par les CPTS) ; la chargée de mission à l'animation du contrat local de santé de la Bresse bourguignonne pourra en bénéficier afin de soutenir efficacement le déploiement de ce type de formations (PSSM, PSSM jeunes, ...)

La collectivité souhaiterait que l'AS puisse être formé en tant que formateur PSSM afin de pouvoir déployer les formations PSSM sans avoir recours à un prestataire.

	<p><b>Porteurs :</b> Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, la CPTS 2B, la CPTS du Tournugeois</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Missions locales, éducation nationale, élus et collectivités, CPTS, professionnels de santé, acteurs du champ de la psychiatrie, médico-social, social, ambulatoire, SDIS, forces de l'ordre, conseil départemental, usagers, citoyens, ...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population et des professionnels du territoire avec une attention particulière pour le public cible de l'ARS (public jeunes, personnes en situation de précarité, forces de l'ordre et assistants familiaux auprès des jeunes protégés de l'ASE pour l'année 2025).</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse bourguignonne</p>
<b>Résultats attendus</b>	16 secouristes en santé mentales formées par le CLS par an sur le territoire
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b>  Coût de la formation PSSM : 250€/personne maxi pour des sessions de 16 participants maxi. Soit 4000€ par session.  Coût prévisionnel maximum par an : 8000€</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 100% pour les formations portées par le CLS</p> <p><b>Cofinancements :</b> l'ARS finance l'intégralité des sessions portées par le CLS (recrutement du formateur et manuel de formation).  Le CLS organise la session :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un formateur habilité sur PSSM France,</li> <li>- Réservation et mise à disposition d'une salle et du matériel pédagogique nécessaire,</li> <li>- Organisation de la réception des manuels de formations et de leurs mises à dispositions pour la session de formation,</li> <li>- Diffusion de l'information auprès des publics cibles,</li> <li>- Gestion des inscriptions, de l'organisation et du déroulement des formations.</li> </ul> <p>Les CPTS couvrant le territoire ayant également un axe santé mentale pourront également porter et financer des formations. La CPAM peut également être un financeur de formation PSSM.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de demandes d'inscriptions,</li> <li>- Nombre de secouristes formés aux PSSM,</li> <li>- Nombre de communes, structures, établissement du territoire couvert par cette action,</li> <li>- Caractéristiques des publics qui bénéficieront du secouriste en santé mentale (jeunes, précaire, ...),</li> <li>- Nombre de participants ayant pour projet de devenir formateur en PSSM,</li> <li>- Nombre de formations PSSM organisées par an sur le territoire</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> 1 par an depuis 2023</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> animatrice santé et outil de reporting CPTS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animatrice santé du CLS</p>

**Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires**

**Priorités stratégiques PRS :** se mobiliser fortement sur la santé mentale.

**Lien parcours :** « Santé mentale et psychiatrie ».

**Autre plan/programme/politique :** PTSM de Saône-et-Loire 2019-2023 - Feuille de route nationale Psychiatrie et Santé mentale 2018-2026

**Transversalité**

**Fiche action 2.1**

### Fiche action n° 3-1

## Accompagner et soutenir les dispositifs de prévention et promotion de la santé à destination du public en situation de précarité

#### Motivation de l'action, contexte

Le terme de promotion de la santé apparaît au début des années 80, conceptualisé notamment avec la charte d'Ottawa en 1986.

En 1999, pour l'Organisation Mondiale de la Santé, "La Promotion de la santé représente un processus social et politique global, qui comprend non seulement des actions visant à renforcer les aptitudes et les capacités des individus mais également des mesures visant à changer la situation sociale, environnementale et économique, de façon à réduire ses effets négatifs sur la santé publique et sur la santé des personnes. **La promotion de la santé est le processus qui consiste à permettre aux individus de mieux maîtriser les déterminants de la santé et d'améliorer ainsi leur santé. [...]** "

Elle couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau d'un groupe ou d'un individu. Il s'agit d'une approche globale, qui vise le changement des comportements mais aussi la création et le développement d'environnements favorables à la santé. Elle s'appuie en cela sur 5 axes issus de la charte d'Ottawa :

- Développer des politiques publiques saines ;
- Créer des environnements favorables ;
- Développer les aptitudes individuelles ;
- Développer l'approche participative des populations ;
- Décloisonner les pratiques des professionnels

Le Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (RRAPPS) Bourgogne-Franche-Comté a été créé en 2019. Ce dispositif animé par Promotion Santé BFC propose une approche globale de la santé mobilisant les acteurs locaux autour des problématiques populationnelles et thématiques de santé, permettant de répondre aux besoins identifiés dans les territoires. Le RRAPPS a pour objectifs de :

- Proposer des stratégies d'intervention efficaces pour la mise en œuvre de la politique de santé régionale,
- Professionnaliser les acteurs locaux pour améliorer l'efficacité de la politique de prévention,
- Construire, en lien avec les délégations départementales de l'ARS, une offre de prévention pour répondre aux besoins sur chaque territoire.

Au niveau local, plusieurs thématiques ou populations couvertes par le RRAPS ont été identifiées comme problématiques. Ce diagnostic met en évidence une prévalence marquée des inégalités sociales de santé, corrélées à des situations de précarité économique, sociale ou territoriale. Ces populations cumulent plusieurs freins à l'accès aux soins : méconnaissance des droits, difficultés de mobilité, représentations vis-à-vis du système de santé, méfiance envers les institutions, ou encore ruptures dans les parcours de vie. Les acteurs du champ social (centres sociaux, CCAS, associations d'aide alimentaire, travailleurs sociaux, structures d'accueil de demandeurs d'asile, etc.) sont souvent les premiers témoins de ces difficultés, mais ne disposent pas toujours des ressources ou des partenariats nécessaires pour engager des actions de prévention santé adaptées.

Sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le taux de chômage est plus faible que celui de la région mais la part des jeunes de 20-29 ans peu diplômés est sur ce secteur plus élevée qu'au niveau régional et départemental ce qui implique des niveaux de vie moins élevés que la moyenne. Par ailleurs, les problèmes de mobilité sur le territoire accentuent la précarité. Enfin, une partie de la population est en situation de vulnérabilité énergétique liée à l'habitat et/ou à la mobilité.

	<p>Le programme Santé Précarité a été construit et mis en œuvre sur le territoire, en lien avec PROMOTION SANTE et les partenaires locaux en 2017.</p> <p>Le CLS s'emploiera par ailleurs à soutenir l'ensemble des projets de prévention et de promotion de la santé à destination de ce public.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif général :</b> Accompagner le déploiement de dispositifs et projets de prévention et promotion de la santé à destination du public en situation de précarité.</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser et être facilitateur dans le déploiement coordonné des actions PPS auprès de ce public,</li> <li>- Relayer au niveau local les politiques publiques de santé (appels à projets, campagnes de prévention...)</li> <li>- Accompagner et participer au développement et à la mise en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé sur différentes thématiques auprès du public vulnérable (ex : Programme Santé Précarité)</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> L'animatrice santé du CLS pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les acteurs intervenants auprès du public cible dans l'ingénierie de projets</li> <li>- Relayer les actions de promotion et de prévention de la santé auprès des élus du territoire et partenaires,</li> <li>- Contribuer aux actions menées par les CPTS du territoire en lien avec la thématique.</li> <li>- Accompagner et contribuer au développement d'actions innovantes (Programme Santé Précarité, etc.) ;</li> <li>- Participer à faire connaître le dispositif « Mon bilan prévention » aux professionnels de santé et acteurs sociaux</li> <li>- Assurer la cohérence des actions et leur pertinence à l'échelle du territoire</li> </ul> <p><b>Porteur :</b> Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, autres porteurs de projets</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS BFC, Promotion santé BFC, KAIRN71, CPTS, Mutualité Française, Education nationale, collectivités, agents en charge de dispositifs PAT et CTG, porteurs de projets, structures sociales, médico-sociales et sanitaires, etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> population en situation de précarité du territoire</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse bourguignonne</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Offrir aux habitants une offre de prévention et promotion de la santé large et améliorer la qualité des actions de promotion de la santé sur le territoire</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Durée du CLS</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Mise à disposition du temps de l'animatrice santé Mise à disposition du temps des partenaires en fonction des programmes déployés Sollicitations éventuelles de financement extérieur (ex : CPAM, MILDECA etc.)</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Financement du poste d'animatrice santé CPOM des différents partenaires (ex : PROMOTION SANTE, KAIRN71) Des subventions FIR pourront être demandées annuellement auprès de l'ARS, sous réserve des orientations et des crédits disponibles.</p> <p><b>Cofinancements :</b> Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS)</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions réalisées</li> <li>- Nombre de partenaires mobilisés</li> <li>- Nombre de personnes bénéficiaires</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Animatrice santé en lien, porteurs de projets</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animatrice santé du CLS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Orientation régionale « Prévention » et Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la santé</p> <p><b>Lien parcours :</b> Addictions, Cancers, Compétences Psycho Sociales, Personnes âgées, Précarité</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> lien avec : Plans Alimentaires Territoriaux (PAT), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Convention Globale de Coopération (CTG)</p>
<p><b>Transversalité</b></p>	<p><b>Fiches actions 3.2, 3.3, 3.4, 4.2, 4.3, 4.4 et Axe 5</b></p>

Fiche action n° 3-2  
Prévenir les conduites à risques

Motivation de l'action, contexte

Sur le territoire, plusieurs thématiques ou populations couvertes par le RRAPS ont été identifiées comme problématiques. En effet, le diagnostic qualitatif du CLS met en lumière une prévalence préoccupante des conduites à risque chez les jeunes, en particulier sur les thématiques liées à l'alcool, aux drogues, à la sécurité routière, aux pratiques sexuelles à risque et aux comportements numériques problématiques (cyberharcèlement, surexposition aux écrans...). Plusieurs dispositifs et projets du KAIRN71 sont mis en place par le territoire en ce sens et sont soutenus par le CLS depuis sa création.

Les professionnels éducatifs, médico-sociaux et de santé signalent une évolution des comportements et une exposition de plus en plus précoce à certains risques, sans que les jeunes aient toujours accès à des informations fiables, ou à des relais d'écoute de proximité.

Ce contexte justifie le déploiement de programmes structurés de prévention des conduites à risque, en lien étroit avec les partenaires du champ médico-social, de la santé, de l'éducation et de la jeunesse.

Objectifs de l'action

**Objectif général :**

Prévenir les conduites à risques en créant des environnements favorables à la santé

**Objectifs opérationnels :**

- Promouvoir les dispositifs existants (CJC, équipe mobile addictions)
- Promouvoir le Pass'Santé Jeunes
- Déployer les programmes et outils du CSAPA KAIRN 71 permettant la formation des professionnels et le travail sur les compétences psychosociales
- Co construire des actions innovantes en fonction des besoins émergents sur le territoire permettant le développement des compétences psychosociales des jeunes en fonction des besoins

Description du projet

**Résumé :**

L'animatrice santé aura pour rôle :

- Soutenir les acteurs dans l'ingénierie de projets
- Relayer les actions de promotion et de prévention de la santé auprès des élus du territoire et partenaires,
- Communiquer autour des actions et des dispositifs existants auprès des professionnels et de la population
- Soutenir et contribuer à l'échelle du territoire au déploiement de projets dans le cadre du déploiement des programmes probants (ex : PSFP, UNPLUGGED, etc.) ;
- Contribuer aux actions menées par les partenaires du territoire (ex : journée santé des ados de la CPTS) en lien avec ces thématiques
- Accompagner et contribuer au développement d'actions innovantes si des besoins émergent (ex : comment travailler avec les parents de jeunes enfants de 0 à 3 ans)
- Participer aux groupes de travail liés aux dispositifs locaux des partenaires et des collectivités (CTG, etc.) et au réseau Parents 71 porté par la CAF
- Assurer la cohérence des actions et leur pertinence à l'échelle du territoire

**Porteur (si connu) :** Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

**Partenaires à mobiliser :** ARS BFC, CSAPA KAIRN71, Education nationale, Mission Locale, MDS, collectivités territoriales, PROMOTION SANTE, PJJ, Maison des Adolescents, Conseil Départemental, MILDECA, Professionnels de la justice et des forces de l'ordre, Etablissements scolaires et professionnels agricoles, Associations sportives, Centres de Loisirs etc.

	<p><b>Population bénéficiaire :</b> enfants, jeunes, familles, professionnels</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse Bourguignonne</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Meilleure connaissance des dispositifs existants, augmentation du recours à ces dispositifs</p> <p>Mise en place des programmes UNPLUGGED et SFP et autres sur le territoire</p> <p>Mise en place de projets spécifiques répondant à des besoins du territoire</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Durée du CLS</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <p>Mise à disposition du temps de l'animatrice santé.</p> <p>Sollicitation de financement extérieurs en fonction des projets imaginés (MILDECA, FLCA ...)</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b></p> <p>Financement du poste d'animatrice santé</p> <p>CPOM KAIRN 71</p> <p><b>Cofinancements :</b></p> <p>Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS)</p> <p>ACI des CPTS</p> <p>Réponse à des AAP</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions réalisées</li> <li>- Nombre de partenaires mobilisés</li> <li>- Nombre de personnes bénéficiaires</li> <li>- Participation de l'animatrice santé aux différents groupes de travail</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> animatrice santé, porteurs de projets</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> animatrice santé du CLS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Orientation régionale « Prévention »</p> <p><b>Lien parcours :</b> Addictions, Compétences Psycho Sociales, Adolescents et Jeunes Adultes</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la santé</p>
<b>Transversalité</b>	<p><b>Fiche action 1.2, 3.1</b></p>

Fiche action n° 3-3

Continuer le déploiement du Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - Sport Santé

Motivation de l'action, contexte

Le surpoids et l'obésité touchent les personnes de plus en plus jeunes, et notamment les enfants. L'obésité est une maladie car elle altère la santé. Les atteintes peuvent être nombreuses et sont d'ordre physique, psychologique ou social. Elle participe à l'augmentation des handicaps et des maladies chroniques. De façon générale, la sédentarité croissante augmente le risque de survenue de maladies. L'activité physique est bénéfique à tout âge et particulièrement pour les personnes âgées. La pratique régulière d'une activité physique permet d'entretenir sa condition physique, de garder une tonicité musculaire, de la souplesse et de l'équilibre. Elle permet de prévenir les maladies cardiovasculaires et le diabète, certains cancers, l'ostéoporose et les fractures. Elle contribue aussi au bien-être mental.

Tous les experts le confirment, l'activité physique est un élément déterminant en matière de santé, mais aussi pour la qualité de vie et le bien-être psychologique. Elle fait désormais partie intégrante du traitement de nombreuses maladies. Les personnes atteintes d'une ALD (affection de longue durée), d'une maladie chronique ou qui sont dans une situation de perte d'autonomie peuvent se voir prescrire une activité physique adaptée à leur état de santé.

Le diagnostic du territoire met en évidence des enjeux majeurs liés à la sédentarité, notamment chez les personnes atteintes de maladies chroniques, les publics en situation de précarité, les personnes âgées et certains jeunes. L'insuffisance d'activité physique est identifiée comme facteur de risque majeur dans la dégradation de la santé globale et un levier d'action clé en prévention primaire et secondaire.

Le territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne dispose d'un potentiel d'acteurs engagés dans la dynamique sport-santé : CPTS, ESP de Mervans, professionnels de santé volontaires, éducateurs APA, associations sportives ouvertes aux publics fragiles, etc. Les actions restent toutefois dispersées, peu visibles, ou ponctuelles. Il existe peu de partenariats entre les différents acteurs pour mettre en place des programmes locaux de santé publique en matière de sport-santé.

Actuellement, encore peu de structures types associations sportives proposent des créneaux «sport-santé» pour accueillir des personnes atteintes de maladies chroniques, de facteurs de risques ou en situation de perte d'autonomie afin qu'elles puissent reprendre à leur rythme une activité physique bénéfique pour leur santé.

L'objectif est d'accroître le recours à l'activité physique adaptée comme thérapeutique non médicamenteuse et de la rendre accessible aux patients quel que soit leur état de santé et leur situation financière.

Objectifs de l'action

**Objectif général :**

Continuer le développement d'un parcours d'activité physique adapté concerté entre les différents acteurs et qui maille le territoire pour en favoriser l'accès aux publics prioritaires

**Objectifs opérationnels :**

- Identifier et valoriser les structures sportives engagées dans l'accueil de publics fragiles
- Sensibiliser les prescripteurs (médecins, paramédicaux) à la prescription d'APA
- Renforcer les passerelles entre professionnels de santé, APA et structures sportives pour assurer la visibilité du dispositif

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'accès à des cycles de pratique pour les publics concernés en proposant de « l'aller vers » et en essayant de lever les freins à la mobilité</li> </ul> <p><b>Résumé :</b>  Développer une organisation coordonnée permettant la mise en place d'un Parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS) pour les patients sédentaires souffrant d'une pathologie chronique (reconnue ou non en affection de longue durée (ALD)), présentant des facteurs de risque ou en perte d'autonomie, qui souhaitent reprendre une activité physique adaptée.</p> <p>Cette prise en charge repose sur l'accompagnement dans la pratique d'une activité physique et sportive régulière, adaptée, sécurisante et progressive des patients inclus. Un travail de coordination et de lien avec les professionnels dispensant l'APA est assuré par le réseau sport-santé.</p> <p>Le PASS est structuré selon le mode d'organisation des parcours de soins : diagnostic - mise en route des mesures hygiéno-diététiques - suivi. Il est coordonné ou supervisé par le médecin traitant, avec l'aide du professionnel dispensant l'APA.</p> <p>Sur le territoire, des associations proposent des créneaux d'activités physiques adaptés en dehors du PASS plutôt à destination des plus de 60 ans en lien avec la CFPPA (ex : ESP Mervans, CPTS 2B).</p> <p>Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un recensement des offres locales en APA liés au PASS et les pratiques sportives adaptées existantes sur le territoire</li> <li>Organiser des campagnes d'information à destination des professionnels de santé</li> <li>Offrir à la population des créneaux d'activités sportives adaptées collectifs ou individuels portés par les associations locales</li> <li>Organiser un système d'orientation ou de prescription, organisé entre professionnels de santé, CPTS et réseaux locaux</li> </ul> <p>La dimension « aller-vers » et l'inclusion des publics fragiles (précarité, isolement, vieillissement, aide à la mobilité...) seront particulièrement soutenues.</p> <p><b>Porteur</b> (si connu) : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, CPTS, ESP</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b>  CPTS, ESP, Réseau sport santé BFC, ARS, DRAJES, collectivités, clubs sportifs locaux, éducation nationale, DAC, établissements de santé, professionnels de santé libéraux</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> personnes atteintes de pathologies chroniques, personnes âgées, jeunes en rupture, publics en précarité</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse Bourguignonne</p>
<b>Description du projet</b>	
<b>Résultats attendus</b>	Amélioration du recours à l'activité physique adaptée sur le territoire Création d'un circuit clair entre professionnels de santé et structures sportives Mobilisation croissante des acteurs du sport autour d'enjeux de santé publique
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b>  Mise à disposition du temps de l'animatrice santé.  Financement externe de certains porteurs de projets (ex : CFPPA)</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Financement du poste de l'animateur santé</p> <p><b>Cofinancements :</b>  Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS)  Autres financements tels que CFPPA, Réseau Sport Santé</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b>  -Nombre de bénéficiaires orientés vers une activité adaptée  -Nombre de structures sportives engagées  -Nombre de professionnels de santé prescripteurs d'APA</p>

	<p>-Nombre de séances d'APA organisées</p> <p><b>Valeur initiale :</b> créneaux sport santé existants sur le territoire portés par la CPTS et l'ESP</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> Animateur santé et porteurs de projets</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animatrice santé du CLS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRS 2018-2028 : Axe prévention et maladies chroniques</p> <p><b>Lien parcours :</b> Nutrition Santé</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Stratégie nationale sport santé 2019-2024, Plan régional sport santé BFC</p>
<p><b>Transversalité</b></p>	<p><b>Fiches actions 3.1, 3.3, 4.2, 5.1 et 5.2</b></p>

**Fiche action n° 3-4**  
**Promouvoir la lutte contre les cancers**

**Motivation de l'action, contexte**

Les cancers représentent la première cause de décès en Bourgogne-Franche-Comté : en moyenne chaque année, 7600 personnes décèdent d'un cancer (période 2009-2013 - Source : Inserm CépiDC / exploitation ORS).

Le diagnostic du CLS fait ressortir des taux de participation au dépistage organisé des cancers (sein, col de l'utérus, colorectal) encore inférieurs aux objectifs nationaux, en particulier dans certaines zones rurales et auprès de publics vulnérables (précarité, isolement, faible niveau de littératie en santé, mobilité réduite...).

Les données fournies par le CRCDC BFC (Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers) confirment des inégalités territoriales et sociales de participation. Des freins multiples sont identifiés : manque d'information, craintes, difficultés d'accès aux professionnels de santé, logistique d'envoi des tests...

Par ailleurs, la mobilisation des professionnels de santé de premier recours et des acteurs de terrain (collectivités, associations, établissements médico-sociaux) reste variable, faute de coordination ou de moyens spécifiques.

Il est donc essentiel de renforcer les actions de promotion du dépistage, en s'appuyant sur des approches de proximité, en valorisant les relais de terrain, et en développant des partenariats territoriaux.

**Objectifs de l'action**

**Objectif général :**

Améliorer les taux de participation au dépistage organisé des cancers sur l'ensemble du territoire.

**Objectifs opérationnels :**

- Informer et sensibiliser les habitants sur les enjeux du dépistage, en particulier les publics éloignés du soin
- Impliquer les professionnels de santé de premier recours dans la diffusion des messages
- Créer des actions locales ciblées (Arcad'elles, stands, ciné-débat, ateliers santé, outils visuels...)
- Faciliter l'accès aux tests (colorectal) et aux examens (mammographie, frottis)
- Valoriser les initiatives locales et mutualiser les outils existants

**Description du projet**

**Résumé :**

L'action consiste à mettre en œuvre un plan d'actions annuel de promotion du dépistage des cancers, coconstruit avec les partenaires et adapté aux spécificités locales. Il pourra comprendre :

- L'organisation ou la participation à des temps forts (Arcad'elles dans le Octobre Rose, Mars bleu, éventuellement réfléchir à des actions pour le printemps du Col de l'utérus, actions itinérantes...)
- L'appui à des projets portés par les CPTS ou les professionnels de santé (actions santé des femmes ou santé des hommes, activité physique adaptée etc.)
- Des actions d'animation dans les lieux de vie : marchés, centres sociaux, salles d'attente, tiers-lieux...

**Porteur** (si connu) : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et autres porteurs (CPTS, ESP, collectivités etc.)

**Partenaires, acteurs à mobiliser** : Ligue contre le cancer, CPTS, ESP, Associations sportives, collectivités territoriales, ARS BFC, CRCDC

	<p><b>Population bénéficiaire :</b> Habitants de la Bresse bourguignonne</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	<p>Amélioration des taux de dépistage</p> <p>Mise en place d'actions de prévention et de support</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Durée du CLS</p>
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b>          Mise à disposition du temps de l'animatrice santé.          Sollicitation de différents sponsors dans le cadre d'Arcad'elles (collectivités, mutuelles, partenaires privés)          Financements de projets par les porteurs concernés</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b>          Financement du poste de l'animatrice santé          Opérateur sous CPOM avec ARS (ex : CRCDC)</p> <p><b>Cofinancements :</b>          Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS)          Sponsoring</p>
Indicateurs	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre et type d'actions organisées pour promouvoir le dépistage organisé</li> <li>- nombre de personnes touchées par ces actions</li> <li>- nombre de partenaires impliqués</li> <li>- nombre et types d'offres de soins de support mis en place</li> <li>- nombre de patients touchés par ces offres</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b>          1 évènement dans le cadre d'Octobre Rose chaque année dans le 1<sup>er</sup> CLS          1 dépistage santé des femmes organisé chaque année depuis la création de la CPTS 2B</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> Animateur santé et autres porteurs de projets</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animateur santé en lien</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Cadre d'orientation stratégique du Projet Régional de Santé 2018-2028</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours Cancer</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b>          Feuille de route « Dépistages organisés des cancers 2024-208 »</p>
Transversalité	<p><b>Fiche action 3.1</b></p>

## AXE 4 : SANTE ENVIRONNEMENT

### Fiche action n° 4-1

#### Sensibiliser les élus, les collectivités territoriales et la population aux maladies vectorielles et déployer les moyens de lutte contre les espèces invasives : moustique tigre, tique, ambroisie...

##### Motivation de l'action, contexte

On désigne par "Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)" les espèces végétales introduites par l'Homme en dehors de leurs aires de répartition naturelle, souvent pour l'ornement, et qui sont parvenues à s'échapper dans la nature et à proliférer au détriment des espèces indigènes. C'est le cas notamment pour l'ambroisie à feuilles d'armoise (nom scientifique : *Ambrosia artemisiifolia* L.) qui est une plante invasive, native d'Amérique du Nord, particulièrement allergisante par son pollen.

Il peut s'agir également d'espèces animales comme le moustique tigre (*Aedes albopictus*), vecteur d'arboviroses (dengue, chikungunya ou zika) ou encore les chenilles processionnaires du pin et du chêne, qui bien que n'étant pas des EEE représentent un risque sanitaire également.

Une maladie vectorielle quant à elle, est une maladie qui est causée par un agent viral ou bactérien véhiculé et inoculé ou déposé par un vecteur vivant (obligatoire dans la plupart des cas). Ce vecteur est un organisme qui ne provoque pas lui-même la maladie mais qui est nécessaire à la dispersion de l'infection en transportant les agents pathogènes d'un hôte à l'autre (ex : moustique Tigre, tiques etc.) Chez l'animal et l'être humain la plupart des « maladies à vecteur » sont des zoonoses, c'est-à-dire des maladies passant de l'homme à des animaux domestiques ou sauvages, ou inversement.

En Bresse bourguignonne, la sensibilisation et la lutte contre l'Ambroisie et le Moustique Tique se font en lien avec FREDON BFC depuis plusieurs années (sensibilisation d'élus, de référents, sorties terrains etc.).

Il est important de continuer la démarche auprès des élus et de la population et de la pousser plus loin en ouvrant le débat sur l'ensemble des espèces envahissantes qui impacte l'environnement et la santé sur le territoire.

##### Objectifs de l'action

**Objectif général :** Sensibiliser les collectivités et la population aux différentes espèces invasives (ambroisie, moustiques tigres, tiques, chenilles processionnaires, etc.) présentes en Bourgogne- Franche-Comté afin de lutter efficacement contre elles et diminuer les risques d'allergies et de zoonoses.

##### Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les populations, collectivités et agriculteurs aux différentes espèces invasives
- Informer sur les actions et bonnes pratiques à mettre en place pour réduire les proliférations
- Co construire avec les partenaires des actions de préventions et/ou de lutte contre les espèces invasives
- Relayer aux collectivités les informations nécessaires à la mise en place d'une politique de prévention contre les espèces invasives

##### Description du projet

##### Résumé :

L'objectif est de poursuivre les actions engagées dans le 1<sup>er</sup> CLS et d'aller plus loin pour tendre vers le concept Une Seule Santé.

La démarche envisagée est la suivante :

- Proposer des temps de sensibilisation et de formation aux collectivités, agriculteurs et grand public
- Inciter aux bonnes pratiques
- Sensibiliser les jeunes sur ces espèces et les bonnes pratiques via des jeux (valizz, captain allergeo ...)
- Travailler avec les relais de communication (communes, presse, etc.) pour sensibiliser et faire connaître la problématique liée aux espèces invasives

	<p>- Travailler en transversalité avec les collègues en charge du SCoT, de la Transition et du PAT pour porter des actions communes</p> <p><b>Porteur</b> (si connu) : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : UTSE de l'ARS BFC, Préfecture, FREDON BFC, LYMPACT, PROMOTION SANTE, CPTS, Chambre d'agriculture, DDT</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : élus, agriculteurs, habitants de la Bresse bourguignonne</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Bresse bourguignonne</p>
<b>Résultats attendus</b>	Mise en place d'action de lutte et de prévention efficace autant par les collectivités que les habitants pour lutter contre la prolifération des espèces invasives.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Mise à disposition du temps de l'animateur santé Financement des actions par l'ARS (CPOM avec la FREDON et Promotion Santé) sous réserve des crédits disponibles.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Financement du poste de l'animatrice santé CPOM FREDON BFC et PROMOTION SANTE</p> <p><b>Cofinancements :</b> Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS)</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sensibilisation / de sessions de formation,</li> <li>- Nombre de participants aux sessions,</li> <li>- Nombre d'actions mises en place</li> <li>- Communication faite</li> </ul> <p><b>Valeur initiale</b> : 2 chaque année sur le moustique Tigre et l'Ambroisie dans le cadre du 1<sup>er</sup> CLS</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source</b> : Animateur santé et opérateurs en charge de l'intervention</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : Animateur santé</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : lien avec le Plan Régional Santé Environnement 2023-2027</p> <p><b>Lien parcours</b> : Axe 1 du PRSE 4 =&gt; Action 7 : Sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles, renforcer les connaissances et la compréhension par la population des gestes à adopter =&gt; Action 8 : Déployer autour du moustique tigre une stratégie de marketing social et de formation dans les territoires =&gt; Action 9 : Renforcer la politique de prévention de la maladie de Lyme et des maladies vectorielles à tiques dans les territoires</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule départementale de gestion du Plan de lutte contre les arboviroses en Saône-et-Loire (Préfecture)</li> </ul> <p>Plan départemental de lutte contre l'ambroisie (Préfecture)</p>
<b>Transversalité</b>	<b>Fiches actions 4.2 et 4.3</b>

## AXE 4: SANTE- ENVIRONNEMENT

### Fiche action n° 4-2

#### Permettre une acculturation et une sensibilisation des élus, professionnels et de la population à la santé environnementale et au concept « Une Seule Santé » dans le cadre de la ré écriture du SCoT de la Bresse bourguignonne

##### Motivation de l'action, contexte

Le territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne est majoritairement rural, avec des centralités peu denses, des zones périurbaines en expansion, et des territoires enclavés. Le diagnostic du CLS met en évidence des déterminants urbains et environnementaux influençant directement la santé des habitants :

- Habitat diffus limitant l'accessibilité aux services et aux soins
- Manque de mobilités actives (marche, vélo) ou de cheminements sécurisés
- Espaces publics peu propices à l'activité physique quotidienne
- Îlots de chaleur urbains non anticipés dans certains aménagements
- Exposition accrue à des polluants liés à la circulation ou à l'agriculture

Aujourd'hui, la santé reste encore insuffisamment intégrée dans les politiques d'urbanisme, alors qu'elle peut être un levier structurant pour penser les projets d'aménagement, de logement, de mobilité ou d'espaces verts.

L'ARS et l'ADEME, aux côtés de l'ANRU, de l'ANCT et du CEREMA, encouragent les démarches de "urbanisme favorable à la santé", permettant de croiser les enjeux de planification urbaine et ceux de santé publique. Il s'agit d'accompagner les collectivités dans cette approche, en développant des projets pilotes ou des outils pratiques.

Depuis quelques années un travail entre la chargée de mission SCoT et la chargée de mission CLS a été initié pour apporter un avis santé dans les documents d'urbanisme et croiser les regards. En 2024, grâce au soutien de l'ARS, le territoire a pu bénéficier d'une EIS Flash réalisée par l'AUDAB sur le SCoT qui venait de se terminer.

C'est du fait de ces différentes étapes que les élus du comité syndical ont validé en 2025 le démarrage de la ré écriture du SCoT valant PCAET par le prisme de la santé et de l'UFS, accompagné par un prestataire extérieur CITADIA. Ce travail lancé en juin 2025 durera jusqu'à fin 2027.

En parallèle pour aller plus loin, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en partenariat avec la CPTS a candidaté à l'AMI Une Seule Santé de l'ARS pour permettre de s'appuyer sur les travaux qui seront réalisés pour le SCoT afin d'aller plus loin et de co-construire une politique et des actions pilotes Une Seule Santé.

##### Objectifs de l'action

##### Objectif général :

Participer à l'intégration de la santé dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement pour améliorer le cadre de vie, renforcer la résilience, développer les mobilités actives, adapter l'urbanisme au vieillissement de la population, développer le tourisme vert et prévenir les pathologies liées à l'environnement.

##### Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les élus et techniciens à l'approche "urbanisme et santé" et « une seule santé »
- Encourager la prise en compte des enjeux santé dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT, PCAET...)
- Promouvoir les mobilités actives et l'accès équitable aux espaces verts et leurs diversités en développant leur fonctionnalité et les interconnaissances des milieux de vie
- Co-construire des stratégies et des projets intégrant le concept Une seule santé avec 3 dimensions : humaine, animale et écosystème
- Outiller les collectivités avec des grilles de lecture, diagnostics, et exemples

	inspirants
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> Le projet consistera à accompagner progressivement les élus et techniciens vers la réécriture d'un SCoT valant PCAET à travers le prisme de la santé via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La participation au COPIL et groupes de travail</li> <li>- La participation à l'organisation de temps de sensibilisation/ d'acculturation à destination des élus et agents (urbanisme, voirie, santé...)</li> <li>- La participation à la production ou l'adaptation de supports de diagnostic simplifiés</li> <li>- L'appui méthodologique à des projets concrets : rénovation d'espaces publics, création de parcours santé, réaménagement de bourgs...</li> <li>- La construction d'actions pilotes « Une Seule Santé »</li> </ul> <p><b>Porteur</b> (si connu) : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> chargée de mission SCoT, chargée de mission Transitions, ARS BFC, bureaux d'études, collectivités, Région, DDT, Préfecture, ADEME, CAUE, CEREMA, CPTS, acteurs de la biodiversité et de la santé animale, RÉZOH-BFC...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Elus et habitants du territoire</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse Bourguignonne</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>SCoT avec intégration de la santé approuvé Acculturation progressive des élus à l'approche "urbanisme-santé" et « une seule santé » Expérimentation d'actions pilotes Mise en place de projets « une seule santé » sur le territoire</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Mise à disposition du temps de l'animatrice santé Budget SCoT : 349 000 euros sur 27 mois Demande de subvention AMI Une Seule Santé : 50 000 euros sur 27 mois</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Financement du poste d'animatrice santé CPOM FREDON BFC et PROMOTION SANTE</p> <p><b>Cofinancements :</b> Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS) LEADER, AMI Une Seule Santé</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'élus et de professionnels sensibilisés</li> <li>-Nombre d'outils produits ou utilisés</li> <li>-SCoT rédigé et approuvé</li> <li>-Nombre et types de projets mis en place</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> animatrice santé du CLS, chargée de mission SCoT, chargé de mission Transitions</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> animatrice santé du CLS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRSE 4 Bourgogne-Franche-Comté</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Stratégie régionale mobilité active Guide ARS-ADEME "urbanisme favorable à la santé" Démarches Territoires engagés pour la santé environnementale (TESE)</p>



## AXE 4 : SANTE- ENVIRONNEMENT

### Fiche action n° 4-3

#### Promouvoir une alimentation locale et accessible à tous via la participation aux travaux du PAT de la Bresse bourguignonne

##### Motivation de l'action, contexte

Le diagnostic du territoire souligne l'importance de l'alimentation comme déterminant majeur de santé, mais aussi comme enjeu économique, environnemental et social. Plusieurs problématiques émergent :

- Inégalités d'accès à une alimentation saine pour les publics précaires
- Difficultés de certains ménages à accéder à des produits frais et locaux
- Besoin de renforcer les circuits courts et la valorisation des productions locales
- Faible coordination des acteurs locaux du monde agricole autour de l'éducation à l'alimentation et du gaspillage alimentaire

L'enjeu est donc de favoriser une alimentation favorable à la santé, à la fois accessible financièrement et géographiquement, tout en soutenant les producteurs locaux et en sensibilisant la population à des pratiques alimentaires durables.

Le premier CLS avait permis d'initier un projet autour de la nutrition en milieu scolaire en lien avec PROMOTION SANTE. Ce projet proposait un accompagnement aux restaurations scolaires pour les aider à respecter la loi EGALIM et les aider à améliorer la qualité et à relocaliser les produits proposés aux enfants. C'est de ce projet qu'est né, la réflexion de la collectivité sur la création d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Le PAT de la Bresse bourguignonne a ainsi été labellisé PAT émergent de niveau 1 en 2023 et un diagnostic du territoire a été réalisé par ACTIVE71 sur 4 volets socles : agriculture, environnement, justice sociale et alimentation collective.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est porteur d'un projet expérimental dans le cadre du programme Mieux Manger pour Tous jusqu'en 2026 et en parallèle des initiatives de collectivités, d'associations ou d'établissements scolaires offrent un socle déjà existant à accompagner et à consolider dans le cadre du CLS pour arriver à un PAT labellisé de niveau 2 sur le territoire.

##### Objectifs de l'action

###### Objectif général :

Favoriser une alimentation saine, locale et durable accessible à l'ensemble de la population du territoire.

###### Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'accès aux produits locaux et de qualité pour les publics précaires
- Développer des actions transversales au carrefour entre le social, la proximité, la solidarité, la santé, l'alimentation et le développement durable
- Soutenir les démarches de circuits courts et de relocalisation alimentaire
- Développer des actions d'éducation à la nutrition et à la santé alimentaire
- Impliquer les acteurs éducatifs, médico-sociaux et associatifs et de santé dans la promotion d'une alimentation équilibrée
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en sensibilisant la population
- Accompagner la labellisation du PAT niveau 1 en PAT niveau 2

##### Description du projet

###### Résumé :

La chargée de mission CLS aura pour rôle :

- D'accompagner la mise en place d'ateliers pratiques de cuisine santé et budget maîtrisé à destination des publics précaires (en partenariat avec les

	<p>CCAS, centres sociaux, structures d'insertion...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De participer à la valorisation des marchés locaux, AMAP, épiceries solidaires et autres circuits de distribution de produits locaux</li> <li>• D'accompagner et de participer au développement de projets pédagogiques dans les pôles enfance jeunesse, les écoles et les crèches (goûter équilibré, potagers pédagogiques...)</li> <li>• D'accompagner à la mise en œuvre de temps forts collectifs (Semaine du goût, forums santé-alimentation...)</li> <li>• De s'impliquer dans divers groupes de travail en vue de la labellisation du PAT niveau 2 afin d'y apporter un éclairage santé</li> <li>• De participer à la création d'un répertoire des initiatives locales existantes en lien avec le PAT</li> </ul> <p><b>Porteur</b> (si connu) : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : Chambre d'agriculture, Collectivités, Conseil Départemental, DDT, Préfecture, Monde agricole, Structures d'aides alimentaires, Etablissements scolaires, Restauration collective, CPTS, PROMOTION SANTE, MSA, Croix Rouge, etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : ensemble de la population du territoire de la Bresse bourguignonne</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Bresse bourguignonne</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>Augmentation des projets alimentation santé à destination du grand public avec une attention particulière sur les enfants et les publics précaires</p> <p>Renforcement des synergies de travail entre agriculture, santé et social grâce à la labellisation niveau 2 du PAT</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Durée du CLS</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <p>Mise à disposition du temps de l'animatrice santé</p> <p>Mise à disposition du temps des partenaires en fonction des projets déployés</p> <p>Sollicitations éventuelles de financement extérieur (ex : MMPT, CPAM, etc.)</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b></p> <p>Financement du poste d'animatrice santé</p> <p><b>Cofinancements :</b></p> <p>Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS)</p> <p>MMPT, CPAM (fonds prévention), appels à projets ARS / DRAAF (nutrition, PAT)...</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'ateliers organisés</li> <li>-Nombre de structures impliquées</li> <li>-Nombre de bénéficiaires des actions de sensibilisation</li> <li>-Nombre d'acteurs du PAT mobilisés en lien avec le CLS</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source</b> : animatrice santé, animatrice PAT, porteurs de projets</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : animatrice santé du CLS</p> <p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : PRS 2018-2028</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Lien parcours</b> : Parcours Nutrition-Santé</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <p>Programme National Nutrition Santé (PNNS 4)</p> <p>Projet Alimentaire Territorial (PAT) du territoire</p> <p>Plans territoriaux de lutte contre la précarité alimentaire</p>



## AXE 4: SANTE - ENVIRONNEMENT

### Fiche action n°4-4

#### Permettre le déploiement d'action de prévention et de sensibilisation autour de la qualité de l'air (intérieur et extérieur), des perturbateurs endocriniens etc. notamment auprès des populations les plus sensibles

##### Motivation de l'action, contexte

Le diagnostic territorial du CLS met en évidence la nécessité d'intégrer les enjeux émergents de santé environnementale dans les politiques locales de prévention.

Parmi ces expositions figurent :

- La qualité de l'air intérieur et extérieur, affectée par les pratiques de chauffage (bois, fioul), l'agriculture (épandages, pesticides), le trafic routier, les pollens et les allergènes (ambrosie déjà abordée dans la fiche 4-1).
- Les perturbateurs endocriniens présents dans l'environnement quotidien : alimentation, cosmétiques, plastiques, matériaux de construction, etc.
- La santé environnementale des femmes (grossesse, petite enfance, puberté, fertilité...), particulièrement sensible à ces expositions cumulatives.

Le groupe de travail santé environnement qui s'est réuni à la suite de la présentation du diagnostic a mis en évidence des souhaits pour les acteurs locaux de mieux s'approprier et de travailler ces thématiques. En effet, ces facteurs ont un impact direct sur les maladies chroniques, les allergies, la fertilité, les cancers hormonodépendants, les troubles du développement de l'enfant, et méritent une attention accrue à l'échelle locale.

Les collectivités et les acteurs locaux sont encore peu outillés pour intégrer ces problématiques dans leurs actions. Le PRSE 4 Bourgogne-Franche-Comté et le PNSE 4 prévoient pourtant des actions spécifiques à diffuser sur les territoires.

##### Objectifs de l'action

###### Objectif général :

Sensibiliser les élus, les professionnels et la population aux expositions environnementales impactant la santé, avec un focus particulier sur la santé des femmes et des enfants.

###### Objectifs opérationnels :

- Diffuser les bonnes pratiques en matière de qualité de l'air intérieur (domicile, petite enfance, crèches, écoles...)
- Sensibiliser à la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens dans la vie quotidienne
- Accompagner les collectivités dans des démarches exemplaires (équipements petite enfance, cantines, bâtiments publics...)
- Informer les femmes enceintes, jeunes parents et professionnels de santé périnataux
- Valoriser les dispositifs existants (Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens, projet Nesting...)

##### Description du projet

###### Résumé :

L'action visera à développer une démarche territoriale de santé environnementale ciblée sur les expositions sensibles, à travers :

- L'intégration progressive de ces enjeux dans les politiques locales qui passent tout d'abord par une acculturation des élus locaux sur ces sujets (SCoT valant PCAET, document d'urbanisme...)
- La mise en place et la diffusion d'actions de communication et de sensibilisation grand public (ateliers, conférences, supports visuels...)
- La mobilisation des structures d'accueil de la petite enfance, des établissements scolaires et des collectivités pour adapter les pratiques (choix de matériaux, produits d'entretien, alimentation...)
- Des sensibilisations à destination des professionnels de santé (médecins généralistes, sage-femmes, PMI, crèches, assistantes maternelles)

	<p><b>Porteur</b> (si connu) : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : collectivités, Service UTSE de l'ARS BFC, CPTS, CPAM, CAF, crèches, établissements scolaires, PMI, ATMO, Mutualité Française, DREAL, CAUE, associations environnementales (Réseau Santé Environnement BFC, Réseau PE...), ADEME etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : ensemble de la population du territoire avec un focus sur les jeunes enfants et les femmes</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Bresse bourguignonne</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Meilleure connaissance des expositions environnementales sensibles</p> <p>Modification progressive des pratiques professionnelles et individuelles</p> <p>Intégration des enjeux santé environnement dans les projets communaux</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <p>Mise à disposition du temps de l'animatrice santé</p> <p>Mise à disposition du temps des partenaires en fonction des projets déployés</p> <p>Sollicitations éventuelles de financement extérieur via la réponse à des AAP</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b></p> <p>Financement du poste d'animatrice santé</p> <p><b>Cofinancements :</b></p> <p>Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS)</p> <p>Réponse éventuelle à des AAP</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres et types de projets mis en place</li> <li>- Nombre de professionnels sensibilisés</li> <li>- Nombre d'élus sensibilisés</li> <li>- Nombre de communication réalisée</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source</b> : animatrice santé, porteurs de projets</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : animatrice santé du CLS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : PRSE 4 Bourgogne-Franche-Comté</p> <p><b>Lien parcours</b> : Axe 1 du PRSE4 Objectif I et III</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <p>Plan National Santé Environnement 4 (PNSE 2021-2025)</p> <p>Charte Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens (Réseau PE)</p>
<b>Transversalité</b>	<b>Fiches actions 3.3, 4.1, 4.2 et 5.1</b>

### Fiche action n° 5-1

#### Contribuer au déploiement de l'AMI CFPPA sur le territoire

##### Motivation de l'action, contexte

La Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de Saône-et-Loire a été créée suite la loi ASV entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Cette gouvernance, sous la présidence du Conseil Départemental et les vice-présidences de l'Agence régionale de santé (ARS) et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) de Bourgogne Franche-Comté, réunit tous les acteurs du financement de la prévention.

Les objectifs de cette instance sont les suivants :

- Coordonner les politiques de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées à l'échelle départementale,
- Recenser les besoins, l'offre existante et les initiatives locales,
- Définir un programme coordonné pluriannuel de financement.

La CFPPA de Saône-et-Loire a mis en œuvre, depuis quelques années une démarche de conventionnement cadre avec divers territoires notamment Grand Autunois Morvan, Charolais Brionnais et Chalonnais.

Cette démarche s'appuie sur un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) et porte sur la mise en place d'une contractualisation pluriannuelle de 3 ans (2026-2028), qui vient en soutien à la mise en place d'actions « socle » de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, sur le territoire de la Bresse bourguignonne.

L'objectif de cette démarche est d'assurer une coordination entre les porteurs de projets à travers l'élaboration d'un programme territorial commun d'actions de prévention par les opérateurs sélectionnés. Dans ce sens, des groupes de travail ont été organisés par la CFPPA et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne via son CLS, au lancement de la démarche et des temps d'étapes maillent la durée de la démarche...

Les thématiques de prévention entrant dans le champ de cette expérimentation sont les suivantes :

- activité physique adaptée, équilibre et prévention des chutes,
- nutrition
- usage du numérique,
- mobilité (dont sécurité routière),
- lien social, lutte contre l'isolement.

De plus, la convention d'objectifs et de gestion 2022-2026 entre la CNSA et l'État prévoit, dans son engagement n°10, de conditionner les financements du concours « autres actions de prévention » (AAP) à l'atteinte d'objectifs prioritaires en matière de prévention. À cette fin, six thématiques prioritaires, issues des travaux de l'OMS (ICOPE, 2019), ont été identifiées :

- Activité physique
- Alimentation
- Santé cognitive
- Santé mentale
- Santé auditive
- Santé visuelle

En cohérence avec les évolutions annoncées, les thématiques « Activité physique adaptée, Equilibre et Prévention des chutes » et « Nutrition » seront considérées comme prioritaires dans le cadre du nouveau programme de prévention.

La contractualisation établie entre la CFPPA et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne vise à confier à ce dernier l'animation locale de la démarche et de

	coordonner l'élaboration du programme territorial en lien étroit avec le responsable départemental.
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif général :</b> Coordonner et soutenir le déploiement des actions de prévention de la perte d'autonomie financées par la CFPPA</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b> Organiser des rencontres annuelles entre les opérateurs signataires de l'AMI Assurer l'interface entre les opérateurs et le CD 71 pour décliner le programme coordonné territorial.</p>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> 1) Organisation d'un point annuel entre les parties du programme et avec la participation de l'équipe projet de la CFPPA, 2) Echanges techniques semestriels entre l'animatrice locale du SMBb et le responsable de la Prévention de la perte d'Autonomie du Département sur l'identification : - d'opérateurs du champ de la prévention de la perte d'autonomie non-participants au programme - de besoins non couverts qui auraient pu être identifiés dans le cadre de la démarche par le SMBb ou les opérateurs.</p> <p><b>Porteur (si connu) :</b> Animatrice santé, Département de Saône-et-Loire, CFPPA, Chargée de mission de la DT 71 ARS BFC</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Opérateurs financés ou non par la CFPPA agissant pour la prévention de la perte d'autonomie des seniors</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Habitants de plus de 60 ans vivant à domicile en Bresse bourguignonne</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse bourguignonne</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Améliorer la qualité des actions de promotion de la santé sur le territoire ; Améliorer la couverture de l'ensemble du territoire ; Accompagner la montée en charge d'actions éprouvées et efficaces ; Apporter une meilleure visibilité des programmes de prévention ; Organiser la mise en cohérence des actions déployées autour des besoins du territoire ; Evaluer l'efficacité des réponses déployées en matière de prévention ; Développer une évaluation de qualité et la mesure d'impact des actions.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Mise à disposition du temps de l'animatrice santé</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Financement du poste de l'animatrice santé</p> <p><b>Cofinancements :</b> Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS) CFPPA</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b> - Nombre de réunions réalisées ; - Nombre de projets inclus dans la démarche ; - Nombre d'actions :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyant sur des référentiels éprouvés et reconnus ;</li> <li>• Comprenant un dispositif de mesure d'impacts ;</li> <li>• Identifiant, s'adaptant et/ou ciblant des publics « éloignés » des actions de prévention ;</li> <li>• Mettant en œuvre ou ayant adapté des messages de prévention aux publics ciblés ;</li> </ul> </p> <p><b>Valeur initiale :</b> Groupes de travail de lancement réalisés</p>

	<p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Sources :</b> Animatrice Santé en lien avec la chargée de mission de la DT 71 ARS et le CD 71</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animatrice santé du CLS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRS 2023-2028 : Livret 4 - " Parcours" et le Plan antichute des personnes âgées Bourgogne-Franche-Comté – décembre 2023</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours Grand Âge</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)</p>
<p><b>Transversalité</b></p>	<p><b>Fiches actions 5.2 et 5.3</b></p>

Fiche action n° 5-2

**Contribuer au déploiement des politiques, dispositifs en faveur du maintien à domicile des personnes âgées (Ateliers Bons Jours, CRT, fiche Parcours Personnes Agées Fragiles des CPTS, etc.)**

**Motivation de l'action, contexte**

Dans un contexte de vieillissement de la population du territoire, la prévention des situations de perte d'autonomie constitue un enjeu central du CLS et de nombreux dispositifs et acteurs s'impliquent sur le territoire.

Les Ateliers Bons Jours, portés à l'échelle régionale par la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté et soutenus par l'ARS et la CFPPA, proposent un programme structuré de prévention à destination des seniors autour de plusieurs thématiques :

- Activité physique adaptée
- Nutrition et alimentation
- Mémoire et stimulation cognitive
- Sommeil et qualité de vie
- Prévention des chutes
- Bien-être psychologique et lien social
- Prise médicamenteuse sécurisée/ conduites addictives

Ces ateliers permettent d'agir en prévention primaire et secondaire, en favorisant un vieillissement actif, en luttant contre l'isolement et en améliorant la qualité de vie des personnes âgées.

Malgré l'intérêt avéré du programme, certaines zones du territoire restent insuffisamment couvertes par ces ateliers, soit par manque de porteurs locaux identifiés, soit par difficulté de mobilisation du public concerné.

Le CLS peut jouer un rôle d'amplificateur et de coordinateur territorial pour favoriser le déploiement des Ateliers Bons Jours sur l'ensemble du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Par ailleurs, depuis 2024, le territoire est couvert par 2 Centres de Ressources Territoriaux (CRT) : Bourgogne Sud- Val de Seille et Bresse du Nord/ Chalonais.

Le CRT permet aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de continuer de vivre chez elles. Ce Centre de Ressources Territorial (CRT) se décompose en deux volets :

Volet 1 : Mission d'appui aux professionnels du territoire intervenant auprès des personnes âgées par des actions de formation des professionnels & Actions de prévention à destination des habitants du territoire.

Volet 2 : Mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD.

Le CLS doit permettre de promouvoir auprès des élus et de la population ces nouveaux dispositifs.

En parallèle, les CPTS ont dans leurs projets de santé, une fiche action sur les personnes âgées dans le but de repérer et d'aiguiller au mieux les personnes âgées fragiles pour ne pas laisser des situations se dégrader.

Le CLS s'intègre naturellement dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces fiches actions.

Enfin la Ville de Louhans est reconnue Ville Amie des Aînés et la Communauté de

<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Communes Terres de Bresse porte un pôle seniors et il est important que le CLS contribue à apporter une vision santé au sein de ces dispositifs .</p> <p><b>Objectif général :</b> Soutenir l'organisation et le déploiement des dispositifs en faveur du maintien à domicile des personnes âgées.</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la mise en œuvre des Ateliers Bons Jours et la mobilisation du public</li> <li>- Promouvoir les CRT et les accompagner dans la mise en œuvre d'actions au besoin</li> <li>- Participer aux fiches actions personnes âgées des CPTS, au réseau Ville Amie des Aînés de la Ville de Louhans et au pôle seniors de la CC Terres de Bresse</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> L'animatrice santé du CLS pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour les Ateliers Bons Jours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les territoires sous-couverts et les besoins en ateliers</li> <li>- Mobiliser les collectivités, associations et établissements comme porteurs d'ateliers</li> <li>- Promouvoir les Ateliers Bons Jours auprès des publics seniors</li> <li>- Soutenir la logistique d'accueil des ateliers sur l'ensemble du territoire</li> </ul> </li> <li>• <b>Pour les CRT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir ce dispositif auprès des élus, professionnels de santé et grand public</li> <li>- Participer au déploiement des différentes actions du CRT</li> </ul> </li> <li>• <b>Pour les fiches actions Personnes Agées fragiles des CPTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux groupes de travail pour la mise en place d'actions de repérage et de lutte des fragilités</li> <li>- Faire le lien entre les CPTS et les collectivités</li> <li>- Promouvoir les outils de communication des CPTS à ce sujet</li> </ul> </li> <li>• <b>Pour le label Ville Amie des Aînés de Louhans et le Pôle Seniors de la CC Terres de Bresse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux groupes de travail en lien avec la santé et le maintien de l'autonomie des personnes âgées</li> </ul> </li> </ul> <p>De manière générale, le CLS aura pour mission de veiller à la coordination territoriale des actions de prévention seniors.</p> <p><b>Porteur (si connu) :</b> Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, Mutualité Française, CRT, CPTS, Ville de Louhans, collectivités</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Mutualité Française BFC, ARS, Conseil Départemental 71, collectivités, associations seniors, DAC, CCAS, caisses de retraite, établissements sociaux et médico-sociaux</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> personnes âgées autonomes ou fragilisées vivant à domicile</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse Bourguignonne</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Meilleure couverture du territoire par les actions de maintien à domicile des personnes âgées et de repérage de la fragilité</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Durée du CLS</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Mise à disposition du temps de l'animatrice santé Mise à disposition du temps des partenaires impliqués dans les différents dispositifs</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b></p>

	<p>Financement du poste d'animatrice santé CPOM des différents partenaires (ex : Mutualité Française, CRT)</p> <p><b>Cofinancements :</b> Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS)</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'ateliers réalisés sur le territoire</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>-Nombre de partenaires locaux impliqués</li> <li>-Satisfaction des participants</li> <li>-Nombre de communications relayés</li> <li>-Outils de repérage créés</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> animatrice santé, Mutualité Française BFC, partenaires locaux</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> animatrice santé du CLS</p> <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRS BFC 2018-2028</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Lien parcours :</b></p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> CFPPA CD71 Programme national "Bien vieillir" Schéma Unique des Solidarités</p>
<b>Transversalité</b>	<p><b>Fiches actions 3.1, 5.1 et 5.2</b></p>

## AXE 5 : SANTE DES PERSONNES AGEES

### Fiche action n° 5-3

#### Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population

##### Motivation de l'action, contexte

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Au niveau du département, l'indice de vieillissement est déjà bien supérieur à la moyenne nationale et régionale et certaines projections estiment que l'indice de vieillissement en Saône et Loire pourrait atteindre 189 en 2040 et 207 en 2070.

Le territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne ayant quant à lui un indice de vieillissement de 128,9, est depuis de nombreuses années confronté à un vieillissement progressif et structurel de sa population. Les projections INSEE et les constats locaux (professionnels de santé, élus, CCAS, aidants...) confirment une augmentation significative du nombre de personnes âgées, notamment dans les communes rurales d'ici à l'horizon 2040.

Ce vieillissement s'accompagne :

- D'un accroissement des situations de fragilité ou d'isolement, parfois non repérées
- D'une pression croissante sur les dispositifs d'aide à domicile, de soins, d'accueil ou de logement adapté
- D'un besoin d'anticipation en matière de mobilité, logement, accessibilité, prévention, coordination des parcours

Au vu de ces constats, les élus souhaitent la réalisation d'un diagnostic plus poussé sur les besoins actuels liés au vieillissement (logements, professionnels gravitant autour de la personne âgée à domicile, mobilité, accessibilité, accès au numérique etc.) afin d'identifier les points forts et les points à améliorer du territoire en vue d'anticiper l'augmentation de ces besoins pour les années à venir.

L'objectif est donc de structurer une démarche locale d'anticipation des besoins liés au vieillissement, en lien avec les partenaires concernés (collectivités, médico-social, habitat, mobilité, bénévolat...).

##### Objectif général :

Préparer le territoire au vieillissement de la population en identifiant les besoins à venir et en mobilisant les acteurs concernés autour d'une stratégie partagée de "bien vieillir".

##### Objectifs de l'action

##### Objectifs opérationnels :

- Réaliser un diagnostic local partagé des besoins des personnes âgées à l'échelle du territoire
- Identifier les fragilités émergentes et les territoires sous-dotés en services
- Sensibiliser les élus et partenaires à l'enjeu du vieillissement actif
- Encourager les projets de formation de professionnels au grand âge, de services, de logements, de mobilités ou d'accueil adaptés
- Créer une dynamique territoriale de concertation sur le bien vieillir

##### Résumé :

L'action vise à structurer à l'échelle du CLS une démarche d'anticipation du vieillissement, en plusieurs étapes :

##### Description du projet

- Organisation de rencontres territoriales sur le vieillissement (élus, professionnels, associations, habitants)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un état des lieux des ressources, besoins et manques en lien avec les partenaires (ADMR, DAC, CCAS, CPTS, ARS, CD71...)</li> <li>- Construction d'une feuille de route locale du bien vieillir intégrant les volets habitat, mobilité, prévention, lutte contre l'isolement</li> <li>- Promotion d'initiatives innovantes (lieux de vie intergénérationnels, bénévolat senior, tiers-lieux santé, numérique, etc.)</li> </ul> <p><b>Porteur</b> (si connu) : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (chargée de mission SCoT, AS...)</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : ARS, Conseil Départemental (MDA/CFPPA), DAC, collectivités, CCAS, ADMR, CPTS, caisses de retraite, MSA, associations de seniors, établissements médico-sociaux, bailleurs sociaux, services de transport</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : personnes âgées, aidants, collectivités, professionnels médico-sociaux etc.</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Bresse bourguignonne</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Meilleure connaissance partagée des besoins liés au vieillissement</p> <p>Co-construction d'une stratégie territoriale "bien vieillir"</p> <p>Mobilisation renforcée des acteurs publics et associatifs</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <p>Mise à disposition du temps de l'animatrice santé</p> <p>Mise à disposition du temps d'agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p>Mise à disposition du temps des partenaires impliqués</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b></p> <p>Financement du poste d'animatrice santé</p> <p><b>Cofinancements :</b></p> <p>Autofinancement Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (poste AS)</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes ou intercommunalités impliquées</li> <li>- Nombre de participants aux concertations</li> <li>- Réalisation d'un diagnostic "bien vieillir" et d'une feuille de route territoriale</li> <li>- Nombre d'actions concrètes engagées à la suite de la démarche</li> </ul> <p><b>Valeur initiale : 0</b></p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> animatrice santé- données DAC</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> animatrice santé du CLS</p> <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRS BFC 2018-2028</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Lien parcours :</b></p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <p>CFPPA CD71</p> <p>Programme national "Bien vieillir"</p> <p>Schéma Unique des Solidarités</p> <p>Plan d'adaptation des logements et des territoires au vieillissement (Ma Prim/adapt)</p>
<b>Transversalité</b>	<b>Fiche action 5.1 et 5.2</b>

## AXE 6 : COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

### Fiche action n°6-1

#### Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

##### Motivation de l'action, contexte

L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.

La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.

##### Objectifs de l'action

**Objectif général :** Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé

**Objectifs opérationnels :**

- Animer et suivre le CLS
- Communiquer sur le CLS
- Accompagner le développement de projets nouveaux

##### Description du projet

**Résumé :**

- **Volet « pilotage et animation du CLS et communication »**

L'AS identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec le CM DTS.

Il corédige le CLS avec le CM DTS et met en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action.

Il s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre (planification annuelle) et suivi (alimentation des outils de reporting, revue de projet trimestrielle, évaluation annuelle); il a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS et l'assemblée plénière CLS.

Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'AS et le CM DTS sont chargés de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...)

L'AS prépare et participe avec le CM DTS aux instances et groupes de travail dans le cadre du CLS.

Il est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec le CM DTS.

Une communication sur le CLS est élaborée annuellement à destination du public, des partenaires et des instances en lien avec l'agence.

- **Volet « accès aux soins primaires et installation des PS »**

L'AS a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation.

Il assure la promotion de son territoire au travers notamment de la réalisation de portraits de territoire.

Il doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire dans l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

Il contribue avec le CM DTS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation, en étroite collaboration avec le Département de Saône-et-Loire dans le cadre du déploiement du dispositif Hippocrate et en collaboration avec les CPTS.

Il construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional. Il doit créer les conditions d'intégration des PS dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants...

Il relaie auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus.

Sur la partie projets d'investissement immobilier : il aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et il suit la réalisation du programme immobilier.

- **Volet « Prévention et Promotion de la Santé » (PPS)**

L'animateur santé est chargé de :

	<p>- Assurer la promotion et la communication de l'offre de prévention promotion de la santé proposée dans le cadre du Réseau Régional d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé (RRAPPS)</p> <p>- Faire remonter les besoins connus sur le territoire en PPS à l'ARS</p> <p>- Valoriser et être facilitateur dans le déploiement coordonné des actions PPS financées par l'ARS</p> <p>- Participer à la diffusion d'une culture partagée de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux (méthodologie de projet en santé publique, mise en avant des stratégies d'intervention efficaces...)</p> <p>- Relayer au niveau local les politiques publiques de santé (appels à projets, campagnes de prévention...)</p> <p>- Contribuer et participer aux instances départementales : comité départemental RRAPPS et ½ journée PNNS annuels.</p> <p style="text-align: center;"><b>• Volet « Santé Mentale »</b></p> <p>-La collectivité souhaiterait que l'AS puisse être formé en tant que formateur PSSM afin de pouvoir déployer les formations PSSM sans avoir recours à un prestataire.</p> <p>- Animation du Conseil local en santé mentale- CLSM: l'AS redynamise, anime et assure le suivi le Conseil local en santé mentale, en lien avec la FA 2.1 « Animer le CLSM »</p> <p>- Mise en place des SISM chaque année, en lien avec la FA 2.1 « Animer le CLSM »</p> <p>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS et communication » dans la répartition du temps de travail de l'AS.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS, Conseil Régional BFC</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse bourguignonne</p>
<b>Résultats attendus</b>	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Salaire chargé estimé en 2025 à 52 146,00 € conformément aux grilles indiciaires relatives à la fonction publique territoriale de catégorie A - attaché territorial</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Maximum 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, petites fournitures), d'un ETP dans la limite d'un plafond de 30 000 €, sous réserve de la dotation FIR annuelle. Un territoire ne peut consacrer moins de 0,5 ETP à une animation santé. Recrutement <b>concerté avec l'ARS</b> pour un poste de statut cadre A.</p> <p><b>Cofinancements :</b> Syndicat Mixte Bresse bourguignonne (20% du salaire chargé et prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre des actions : communication, location de salles, etc.) et Conseil Régional BFC (30% au titre de l'ingénierie, liée au contrat de territoire « territoire en actions »)</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Implication des acteurs locaux : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions,</li> </ol> </li> </ol>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>b. Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions)</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Taux de participation aux instances : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Groupe de travail</li> <li>b. Comité technique</li> <li>c. COFIL</li> <li>d. Assemblée plénière</li> </ul> </li> <li>3. Taux de réalisation des actions portées par le CLS</li> <li>4. Nombre de communications sur le CLS</li> <li>5. Variété des supports de communication sur le CLS</li> <li>6. Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ul style="list-style-type: none"> <li>c. Projet d'installation,</li> <li>d. Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé,</li> <li>e. Projet d'action nouvelle pour le CLS</li> </ul> </li> </ol> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> Animatrice de santé</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animatrice Santé du CLS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Politique de la Ville</p>
<p><b>Transversalité</b></p>	<p><b>Fiche action 6.2</b></p>

## AXE 6 : COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

### Fiche action n°6.2 Evaluer le Contrat Local de Santé

#### Motivation de l'action, contexte

L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.

L'évaluation est une démarche qui consiste à :

- Décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;
- Constaté les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;
- Analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;
- Produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.

Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.

L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.

L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS.

Les modalités précises de l'évaluation (financement...) seront définies par le COPIL du CLS, courant de la mise en œuvre du contrat.

#### Objectifs de l'action

**Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :**

- Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS,
- Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,
- Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),
- S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS2 et avec les objectifs prioritaires des signataires.

#### Description du projet

**Résumé :**

Au plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. Nous privilégions la réalisation d'une évaluation finale. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.

L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.

L'évaluation finale permet de mesurer **l'efficacité et l'efficience des actions** réalisées, ainsi que la **qualité de leur mise en œuvre, les effets et impacts**.

Nous privilégions la réalisation d'une **évaluation externe**, avec le recours à un cabinet conseil dans le cadre de marché public.

**Porteur de l'action :** un cabinet conseil choisi suite au lancement d'un marché public.

**Partenaires, acteurs à mobiliser :** Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.

	<p><b>Population bénéficiaire :</b> tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.
Calendrier prévisionnel	Dans les 6 derniers mois du CLS
Financement	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Le montant sera défini lors du lancement du marché public, en tenant compte du nombre de CLS en BFC arrivant à échéance la même année, sous réserve de la dotation FIR annuelle.</p> <p><b>Cofinancements :</b> Tous les signataires du CLS peuvent participer au financement</p>
Indicateurs	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du suivi annuel du CLS</li> <li>- Lancement du marché public</li> <li>- Suivi de la réalisation de l'évaluation</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 fois / an réalisation du suivi du CLS</li> <li>- 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser au moins 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation</li> </ul> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animatrice Santé du CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Politique de la Ville</p>
Transversalité	Fiche action 6.1